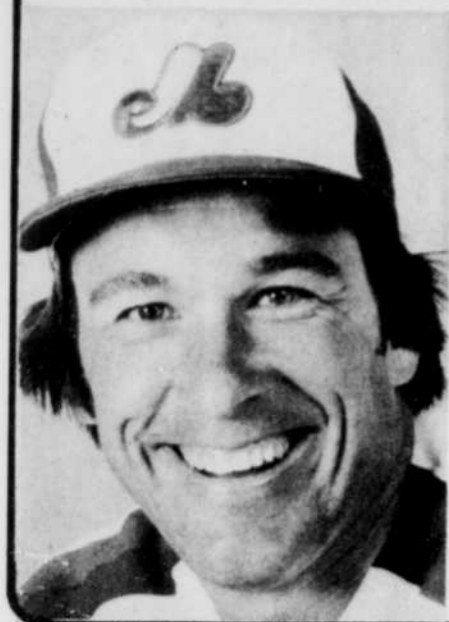


# 15 millions \$



## en 8 ans pour Carter

- D 1

### En route pour le Carnaval de Québec

## Motoneigiste happé par un autobus

### Sa femme et son frère témoins de la tragédie

par Doris Giroux

VICTORIAVILLE — L'épopée carnavalesque d'une joyeuse bande de motoneigistes américains a connu une fin tragique dans la région des Bois-Francs, hier soir. Un motoneigiste a été tué sous les yeux horrifiés de sa femme et de son frère.

En effet, le conducteur d'une des sept motoneiges qui faisaient route vers Québec afin de participer au carnaval, a littéralement été fauché par un autobus de la compagnie Voyageur. La victime a été identifiée comme étant M. Rhéal Breault, 37 ans de Auburn, dans l'état du New Hampshire. Il était accompagné de sa femme Lucille et de son frère Gilles.

La tragédie s'est produite vers 19h35 sur la rue St-Louis à Warwick. Selon les premières constatations, le convoi de motoneiges arrivait de la piste balisée numéro 5, à l'entrée ouest de Warwick. Les trois premières motoneiges auraient traversé à tour de rôle l'artère principale de Warwick sans problème. La victime qui était à la queue du convoi, a quitté son rang pour aller rejoindre les trois motoneigistes qui avaient déjà traversé la rue St-Louis. M. Rhéal Breault voulait demander à ceux qui étaient à la tête du convoi de passer la nuit à Warwick.

M. Rhéal Breault qui habitait les Etats-Unis depuis une vingtaine d'années, a été heurté de plein fouet par un autobus qui l'a traîné sur une longue distance. La mort a été instantanée.

Le chauffeur de l'autobus

Voyageur, M. Paul-André Poulin, de St-Georges de Beauce, a été incapable d'éviter le motoneigiste qui aurait fait irruption brusquement devant son véhicule. L'autobus avait quitté Sherbrooke en soirée et se rendait à Québec.

L'agent Jean Morin a précisé que l'accident s'est produit sur un tronçon droit en face de N.D.B. Sports, près de la salle du Canton à Warwick.

La victime a été transportée par les ambulanciers de la maison BGR à l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska où le décès a été constaté. L'identification a été faite par deux motoneigistes, la femme et le frère de la victime, à la morgue Bruno et Desrochers.

Les sept motoneigistes avaient quitté le New-Hampshire hier matin dans l'intention de se rendre, par la voie des neiges, à Québec afin de participer à la dernière grande fin de semaine du Carnaval de Québec. Le convoi avait fait escale à Bromptonville, hier après-midi, pour luncher il devait arriver dans la Vieille capitale cet après-midi.

Ce sont les agents Jean Morin et Martin Pariseau, de la Sûreté du Québec, poste d'Arthabaska qui ont procédé aux constatations d'usage.

## La prison le fait encore attendre

SHERBROOKE — Jean-Guy Stebenne a réussi à se faire incarcérer hier pour purger une sentence de six mois de détention qui lui avait été imposée la veille mais il a eu encore du mal à cause de nouvelles complications de dernière minute.

Après être resté 24 heures en liberté, il a dû attendre près de deux autres heures dans la salle des pas perdus du vieux palais de justice de Sherbrooke avant d'avoir le privilège d'être admis sur la rue Winter.

Ce nouveau retard a été occasionné cette fois-ci, semble-t-il, par un manque de disponibilité du service de transport de la prison en matinée.

Stebenne, âgé de 27 ans, a finalement profité à l'heure du midi de l'assistance d'agents de la Sûreté du Québec pour réussir à entrer dans l'une des plus vieilles prisons du Québec.

On se rappellera qu'il avait écopé de cette peine mardi après sa condamnation par un jury anglophone pour un vol par effraction d'un sofa de 400\$ alors qu'il se trouvait en liberté surveillée.

Stebenne a attendu vainement à l'école Ste-Bernadette, qui est une succursale du palais de justice, d'être écroqué mais il n'y avait pas de surveillants sur place.

Il est retourné chez lui à l'heure du lunch et a téléphoné au greffe et à la prison pour savoir comment se gouverner.

Stebenne n'a pu être incarcéré parce qu'il paraît que la prison n'avait pas reçu de mandat de dépôt et que personne ne pouvait aller le chercher.

Il s'est présenté au palais de justice hier matin dans l'espoir de se faire cueillir comme une rose mais il a dû attendre près de deux autres heures avant qu'on daigne l'empoter.

Son avocat, Me Jean Charest, avait informé les autorités que son client attendait dans la salle des pas perdus pour payer sa dette à la société.

Un malin pourrait ajouter qu'il est plus difficile d'entrer à la prison de Sherbrooke que d'en sortir.

# la tribune

72e ANNÉE — No 301 — 32 PAGES — 4 CAHIERS — SHERBROOKE, JEUDI 11 FEVRIER 1982 —

(SAMEDI 60¢) 35¢  
Livraison à domicile \$2.15 par semaine

## Québec songe à hausser l'impôt

### • Lévesque prépare le terrain

SAINTE-ADELE (PC) — Le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, a préparé le terrain mercredi soir pour une hausse de l'impôt des contribuables québécois.

Toute décision en ce sens sera toutefois précédée d'une conférence économique, a fait savoir M. Lévesque, à l'issue d'un conseil spécial des ministres, tenu dans les Laurentides.

"S'il fallait demander un effort additionnel aux contribuables, il faudra qu'il soit partagé équitablement entre tous les Québécois", a dit M. Lévesque.

Le premier ministre a toutefois insisté sur le fait qu'aucune décision finale n'avait encore été prise et ne le sera pas avant que les groupes socio-économiques ne soient consultés. Il s'agira du troisième sommet économique du gouvernement Lévesque, après celui de Pointe-au-Pic (1977) et celui de Montebello (1979).

Le gouvernement attend également avec impatience les résultats de la dernière phase des négociations avec le fédéral sur les accords fiscaux. Ces négociations doivent se poursuivre à Ottawa la semaine prochaine.

Entre-temps, le gouvernement annoncera d'ici quelques jours un programme spécial d'urgence pour faire face à la crise économique.

M. Lévesque s'est refusé à donner tout détail sur ce programme d'urgence et sur les montants qu'il implique. Pressé de questions, il a cité le

cas de la papeterie de Matane comme étant un projet susceptible de faire partie de ce plan d'urgence.

A cet effet, M. Lévesque a délégué trois ministres, MM. Landry, Biron et Parizeau, pour entreprendre des démarches auprès des ministres fédéraux des Finances, M. Allan MacEwen, et de l'Industrie et du Commerce, M. Herb Gray, pour obtenir une rencontre en vue de discuter sérieusement de ce programme d'urgence.

"Cette rencontre est d'autant plus impérieuse qu'Ottawa prépare actuellement une opération, l'opération Bégin-Joyal, qui n'est en réalité qu'une tentative de diversion et de camouflage," a dit M. Lévesque.

Le conseil spécial des ministres s'est également penché sur la présence éventuelle du Parti québécois sur la scène électorale fédérale lors du prochain scrutin général.

"Ca fait partie des choses que l'on a discutées, a dit M. Lévesque. Tout nous encourage à mener une étude très poussée dans ce secteur."

M. Lévesque a également indiqué que son gouvernement s'opposera avec la dernière énergie à toute tentative fédérale de s'immiscer dans le secteur de l'éducation au Québec.



Des documents fédéraux, rendus publics mercredi dans un quotidien, faisaient état d'un plan fédéral d'action en ce sens.

Enfin, aucune décision définitive n'a été prise quant à la tenue d'élections complémentaires dans les deux comtés vacants à l'Assemblée nationale.

## Camionneur dévalisé à la mode du far-west

PRINCEVILLE — Un camionneur a passé par les mêmes émotions que devait ressentir, dans le temps, un conducteur de diligence attaqué par des voleurs de grand chemin, lorsque son camion a été arraisonné par trois individus et lorsqu'il a été ligoté avant de voir ses attaquants faire main basse sur la moitié de sa cargaison.

Cet incident digne du bon vieux far-west s'est produit vers 13h00, hier, sur la route 269, dans la région de Princeville.

Le conducteur d'un camion de la compagnie Keystone Industrie de Montréal s'est fait intercepté alors par deux, et même possiblement trois individus, dont l'un cagoulé et armé d'un revolver.

Les bandits ont ligoté le camionneur avec un petit câble.

Plus tard, suite à un coup de téléphone, les policiers de la Communauté urbaine de Montréal ont découvert le camionneur encore attaché et enfermé dans la boîte du camion, vers 19h50, dans la cour du centre d'achats Place Levasseur, angle Henri-Bourassa et Lacordaire, à Montréal.

Selon une première évaluation, il manquerait environ la moitié d'une cargaison évaluée à 75.000 \$.

Personne n'a été appréhendé relativement à cette affaire mais l'unité Crimes contre la personne de la Sûreté du Québec poursuit son enquête.

## 4 ans pour avoir violé une femme sur son lit d'hôpital

EDMONTON (PC) — La Cour du banc de la reine a condamné Wilfred Beaugard à quatre années de pénitencier pour le viol d'une femme qui était clouée sur un lit d'hôpital avec les chevilles brisées.

Jugé également coupable d'infraction avec l'intention de commettre un acte répréhensible, l'homme de 33 ans a été condamné à deux autres années qu'il purgera concurrentement. Cette dernière accusation découlait d'un incident au cours duquel la femme de 27 ans s'était justement blessée.

Le procureur de la couronne, M. Gary McCuaig, avait rappelé au juge B. O'Byrne que, lorsque la femme avait été violée, le 3 septembre 1981, elle avait des plâtres aux deux jambes ainsi qu'à un poignet en plus d'avoir à l'autre bras une aiguille servant aux injections intraveineuses.

Le tribunal a appris que Beaugard avait menacé la femme de la jeter par la fenêtre du quatrième étage de l'Hôpital universitaire, si elle ne collaborait pas. Celle-ci avait peu de temps auparavant mis fin à sa vie commune avec l'accusé.

La victime avait subi ses blessures, alors qu'elle avait, à une autre occasion, tenté d'échapper à Beaugard, qui l'avait pourchassée jusqu'à l'appartement de sa soeur où elle se trouvait, a raconté la poursuite.



### La mort violente "Chez Phil"

## Lachance tenu criminellement responsable

- A 3

## Prise de contrôle officielle de la Société Asbestos

### • Cérémonie spéciale à Thetford-Mines? — A 6

### bonne journée!

TEMPÉRATURE —  
VARIABLE: — 8°C.  
DEMAIN: BEAU C-2

SYRIE —  
TROUBLES A HAMMAH:  
DAMAS ACCUSE  
WASHINGTON B-1

QUÉBEC —  
LE ROI DU TAXI A  
MONTRÉAL ABATTU A-8

- ARTS et DIV..... D-7
- DÉCÈS..... C-6
- D'UNE LIGNE..... A-2
- FINANCE..... B-4
- PETITES ANNONCES C-1
- ROMAN..... C-4
- VIVRE EN '82..... C-7

### à la cantonade

Pour épargner de l'argent, pourquoi la ville ne songe-t-elle qu'aux trottoirs? Elle pourrait déblayer les rues seulement face aux numéros pairs et n'épandre du sel qu'aux numéros impairs!

—O—  
Ou construire un toit au-dessus de Sherbrooke ou interdire à la neige de tomber

—O—  
Ou demander aux citoyens de gratter leur devant de rue.

—O—  
Ou supplier les cols bleus de travailler un peu plus vite.

## À la clinique d'infertilité du CHUS

# Demande grandissante de déligature tubaire

## ...mais le mouvement est irréversible dans la plupart des cas

par Lise Ouellette

**SHERBROOKE** — La clinique d'infertilité du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CHUS) enregistre, depuis deux ou trois ans, une demande grandissante de déligature tubaire.

"Il ne se passe pas une semaine sans qu'une femme nous consulte à ce sujet", d'indiquer le Dr Serge Béliste, gynécologue-obstétricien et spécialiste en reproduction.

"Mais, de déplorer le praticien qui fait équipe avec le Dr Youssef Ainmelk, la plupart du temps, nous ne pouvons rien".

La réversibilité de la ligature tubaire dépend en fait de la longueur des trompes demeurée intacte suite à l'intervention qui les a soit brûlées, tronçonnées ou fermées avec des anneaux. Il s'agit-là de trois techniques de ligature.

Or, il appert que la méthode la plus sûre, celle qui consiste à brûler les trompes, est aussi la plus facile à pratiquer et...la moins réversible. Elle est bien sûr, la plus répandue.

"Lorsque les femmes ont exercé des pressions pour rendre la ligature tubaire plus accessible, les médecins sont allés trop loin", estime le Dr Béliste.

De la sorte, des jeunes femmes au début de la vingtaine, des nouvelles mamans encore sous le choc d'un accouchement difficile ou des femmes dont la relation matrimoniale connaissait une mauvaise passe, ont vu leur demande de stérilisation agréée...le médecin utilisant généralement la méthode la plus sûre et la plus simple.

"Aujourd'hui, nous voyons le revers de la médaille", stipule le spécialiste.

Plusieurs de ces femmes, "la pointe de l'iceberg", selon le Dr Béliste, aspirent à la maternité. Elles franchissent le cap des 32 ou 33 ans et voient leurs enfants quitter la maison pour l'école maternelle ou primaire, le souvenir des douleurs de l'enfantement s'est éteint et, pour celles qui vivaient des problèmes conjugaux, la situation s'est harmonisée ou encore, elles ont opté pour un nouveau conjoint.

L'année dernière, 53 de ces femmes ont consulté la clinique d'infertilité dans l'espoir de rétablir leur fonction génitrice.

"Et, croyez-moi, c'est plus qu'une passe! Ces femmes sont prêtes à se soumettre à une chirurgie majeure, la recanalisation tubaire", s'exclame le Dr Béliste.

Cette intervention commande en effet une anesthésie générale, deux heures et demie à trois heures d'opération, une instrumentation spécialisée, sept à dix jours d'hospitalisation et quatre à six semaines de convalescence.

Il va sans dire que le Dr Béliste recommande aux médecins la plus

grande prudence face à une demande de ligature émanant d'une femme qui présente les facteurs de risque les plus élevés: celle qui a moins de 25 ans, qui vient d'accoucher et qui se trouve dans une situation maritale perturbée.

"Il faut prendre plus de temps avec ces patientes, attendre quelques mois après l'accouchement, individualiser davantage la décision", répète-t-il à ses étudiants en médecine.

D'ailleurs, il recommande de préférer la technique avec anneaux, plus difficile à pratiquer certes, mais tout aussi efficace lorsque bien exécutée et surtout, plus réversible.



Dr Serge Béliste

# Insémination artificielle: les demandes ont triplé en 4 ans

par Lise Ouellette

**SHERBROOKE** — En Estrie, il y a au moins 146 enfants nés par insémination artificielle, soit 70 pour cent des 209 couples inséminés à la clinique d'infertilité du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CHUS).

"En réalité, je ne peux pas dire le nombre exact d'enfants car nous n'avons pas de contrôle sur ceux nés à Montréal ou Québec...et ils peuvent être nombreux".

Le Dr Serge Béliste, gynécologue-obstétricien, explique que la garantie d'une confidentialité et d'un anonymat à toute épreuve, ne suffit pas à rassurer certains couples qui préfèrent tout de même se rendre dans la métropole ou la capitale.

"Les parents craignent que ça se sache ou que le lien soit établi avec le donneur. Pourtant, l'anonymat est impeccable. Le médecin du couple n'est pas nécessairement celui qui procède à l'insémination et l'intervention n'apparaît nulle part au dossier, sauf celui que je conserve, ici, sous clé", de renchérir le Dr Béliste.

La demande d'insémination croît sans cesse, au rythme de 50 nouveaux couples par année. En date du 31 décembre, 150 nouvelles demandes ont été déposées, soit le triple de celles enregistrées en 1977.

Par contre, le nombre limité de donneurs pour la banque de sperme, crée toujours problème.

Aux prises avec un problème d'infertilité, la majorité des couples qui consultent, rejettent la solution de l'insémination. Seulement un couple sur trois accepte la démarche.

Les principales objections proviennent aussi bien du mari que de l'épouse. Le premier ne peut s'enlever de la tête qu'il ne serait pas le père de l'enfant, la seconde se refuse à "avoir un enfant d'un autre", tous deux s'opposent à un processus qui ne leur apparaît pas "naturel" ou s'y objectent pour des motifs religieux, le sperme du donneur étant obtenu par masturbation.

"Bref, les motifs du refus tournent autour du fait que la relation du couple serait affectée", résume le Dr Béliste.

Quant aux conjoints qui acceptent, le Dr Béliste leur attribue une maturité plus forte et la capacité de faire la distinction entre père biologique et père social.

Aussi bons parents que les autres, sinon davantage compte-tenu de leur plus haut degré de maturité, de leur ouverture d'esprit et de la stabilité de leur relation, les couples inséminés doivent affronter une question encore insoluble: que dire à l'enfant?

Et présentement, un danger pèse à l'horizon, au grand dam des spécialistes en reproduction. Aucune loi ne régissant la pratique de l'insémination, un comité gouvernemental s'est penché sur la question.

Or, il recommande la tenue d'un dossier médical en bonne et due forme et la signature, par le donneur et le couple, d'une formule de consentement. Le comité suggère également d'abolir la pratique du sperme congelé.

Pour le Dr Béliste, l'application de ces recommandations ferait naître une foule de contraintes qui rendraient l'insémination inacceptable ou risquée.

"Avec le dossier médical, la clé de voûte de l'insémination que sont l'anonymat et la confidentialité, s'écroulerait. Quant à la formule de consentement, elle ouvrirait la porte à des poursuites contre le donneur si un enfant malformé naissait. Et l'abolition du sperme congelé rendrait l'insémination inaccessible aux résidents des régions éloignées".

# Dans son projet de loi sur les pré-retraités mis à pied Ottawa ignore le dynamisme dans le textile et la chaussure, dit le CRD

**SHERBROOKE** — Le Conseil régional de développement des Cantons de l'Est déplore qu'un projet de loi fédéral, visant à secourir les pré-retraités mis à pied dans des secteurs dits traditionnels, ne tienne pas compte du dynamisme nouveau qui a fait jour dans des secteurs comme la chaussure et le textile.

Dans ses représentations au Comité permanent du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration de la Chambre des Communes, le CRD s'est inquiété d'un type d'approche qui semble pencher vers le "phasing out" des entreprises, plutôt que vers un support à l'adaptation aux nouvelles conditions de concurrence.

"Le libellé de la législation proposée laisse voir que les problèmes structurels rencontrés dans nos secteurs traditionnels sont quasi-insurmontables et qu'il faille en conséquence adopter une politique de "phasing out" de ces entreprises et de leurs travailleurs.

"A notre avis, le Bill C-78 omet de reconnaître le dynamisme nouveau de ces secteurs, lequel s'est particulièrement manifesté dans notre région dans les industries de la chaussure et du textile. Par exemple, la récente consolidation qu'a connue l'industrie textile dans notre région et les nouveaux programmes de modernisation administrés par ces entreprises amélioreront leur capacité à faire face aux problèmes structurels émanant de la compétition étrangère et pourront garantir aux travailleurs, la longévité

de leur emploi à la condition de bénéficiaire de programmes adéquats de recyclage, de formation et d'adaptation", soulignait le CRD dans son mémoire.

En '80-'81, l'Estrie comptait quelque 10.400 emplois dans les quatre groupes majeurs du cuir, du textile, de la bonneterie et du vêtement, soit 42,2 pour cent des emplois du secteur manufacturier.

Etant donné ce contexte, le CRD avait souligné son grand intérêt au Bill C-78.

Dans son mémoire intitulé "Pour la

défense des secteurs traditionnels et de leurs travailleurs", l'organisme régional a déploré que le projet soit trop axé exclusivement sur les conditions de pré-retraite dans les secteurs visés, alors qu'on omet de prendre en considération la situation des travailleurs qui y oeuvrent depuis longtemps mais n'ont pas atteint l'âge de la pré-retraite.

D'ailleurs la main-d'oeuvre, dans le secteur textile par exemple, est beaucoup plus jeune qu'on est porté à le croire, a noté M. Myrosław Smereka, agent de développement du CRD.

**d'une ligne... à la page.**  
• PUBLI-PROMOTION • RELATIONS PUBLIQUES  
• PUBLICITÉ • CONCOURS • ANNONCÉS •

### DONS DU CLUB ROTARY DE SHERBROOKE



A son dernier souper, le club Rotary de Sherbrooke a fait des dons à 2 organismes. Sur la photo: Mme Francine Caron, coordonnatrice d'unités de réadaptation au Centre Notre-Dame-de-l'Enfant, reçoit une caméra couleur pour vidéo, d'une valeur de \$1.500., des mains de M. François Vaillancourt, président du club Rotary. M. Pierre Leprohon, directeur du comité des Services Communautaires du club Rotary, remet une caméra noir et blanc pour vidéo, d'une valeur de \$1.000. au frère Gilles Poirier, animateur d'étudiants au Collège des Servites de Marie, à Ayer's Cliff. 77817

## BINGO \$1.000

la tribune

5 MARATHONS CONSECUTIFS  
d'une VALEUR DE \$1.000. CHACUN

### ATTENTION!

Ne perdez pas, ne détruisez pas, prenez bien soin de la CARTE DE BINGO

Inserée dans La Tribune du 21 novembre 1981. Elle vous sert à participer, non pas à 1, mais à 5 BINGOS MARATHONS!

## GAGNANTS DES 5 MARATHONS TOTAL \$5.000.

### MARATHON NO 1

Mme Maria Gosselin, 701, rue McManamy, app. 2, Sherbrooke  
Mme Gérald Gendron, R.R.2, Ditton  
Mme Lucia Levasseur, 72 - 10e avenue nord, Sherbrooke

### MARATHON NO 2

Mme Raoul Hamel, C.P. 516, Danville

### MARATHON NO 3

Mme Suzanne Fortier, rue Principale, C.P. 101, Ascot Corner  
Mme Ann Benoit, 535 - 7e avenue sud, app. 50, Sherbrooke  
Mme Blanche Brousseau, 1070, rue Genest, App.3, Sherbrooke  
Mme Thérèse Hémond, 291, rue St-Charles, Black Lake  
Mme Cécile Rougeau, 40 Angus, app. 4, East Angus

### MARATHON No 4

Mme Madeleine Clément, R.R. #2, Lennoxville

### MARATHON NO 5

M. Gérald Caron, 700, rue La Bruère, app. 308, Sherbrooke

## la tribune

Courrier de deuxième classe  
Enregistrement No 1539

Abonnement au Canada, territoire immédiat, sauf droits desservis par caméliers et routes motorisées, 1 an \$110,00, 6 mois \$70,00, 3 mois \$40,00, 1 mois \$15,00. Hors de notre territoire immédiat, États-Unis et autres pays, 1 an \$165,00, 6 mois \$100,00, 3 mois \$65,00, 1 mois \$25,00.

"La Tribune" est socialement de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Press. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisés à reproduire les informations de La Tribune.

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,  
Tél.: 569-9201, J1K 2X8

Journal quotidien publié à Sherbrooke par La Tribune Ltée. Fondé le 21 février 1910

YVON DUBÉ  
Président et Éditeur  
JEAN VIGNEAULT  
Rédacteur en chef  
SERGE GOSSELIN  
Directeur de l'information

## Baisse des entrées de fonds à la ville

**SHERBROOKE** — Bien qu'elle ait porté de 18% à 24% son taux d'intérêt sur les arrérages de taxes foncières en 1982, la ville a constaté une diminution d'un demi-million \$ dans les entrées de fonds au 1er février 1982, comparativement à la même date l'an dernier.

C'est ce qu'a révélé hier le directeur général adjoint aux finances, M. Charles Martel, soutenant qu'en 1981, la ville avait recueilli 6,7 millions \$ sur un budget de 26,3 millions \$ et que cette année, elle avait perçu le même montant, mais sur un budget de 28,3 millions \$.

La ville préconise un mode de paiement en quatre versements égaux qui s'échelonnent entre le 1er février et le 15 août.

Pour M. Martel, il s'agit d'une diminution de l'ordre de 7,4% après le premier versement comparativement à l'an passé. Ce n'est que depuis le début des années '80 que la ville a à subir une tendance à la baisse dans la perception des impôts fonciers, d'expliquer M. Martel, puisque dans les années 1970, a-t-il dit, le pourcentage s'est maintenu dans les 30%.

"En 1981, le pourcentage de perception a été de 25,6% et cette année après le premier versement, il est de 23,9%. L'écart obtenu par rapport au pourcentage de perception enregistré en 1981 porte, finalement, à 7,4% la baisse des entrées de fonds en début d'année. Normalement, la ville aurait dû recevoir 7,2 millions \$ le 1er février, mais elle n'a eu que 6,7 millions \$ comme l'an dernier", de dire M. Martel.

Du côté de la taxe d'affaires, la situation se présente un peu mieux selon M. Martel même si, à ce chapitre, les entrées de fonds ont également baissé.

### Les travailleurs de garage de l'Estrie

## Le syndicat demande une rencontre avec le patronat

**SHERBROOKE (LD)** — Les négociateurs du Syndicat des travailleurs de garage de l'Estrie ont demandé une rencontre avec le procureur patronal, cet après-midi, pour obtenir des explications sur le contenu réel de la proposition patronale.

Pour l'instant, pour ce qu'elle en connaît, la partie syndicale trouve que les éléments de cette proposition sont "flous" ou "ambigus". Elle voudrait donc avoir en main des textes bien précis pour comprendre le contenu de la proposition, et donc l'évaluer.

Lundi, le procureur patronal a fait part publiquement que la Corporation des concessionnaires de l'Estrie envisageait l'hypothèse de règlement soumise vendredi dernier aux parties par le conciliateur.

Mais pour le syndicat, ce que les employeurs acceptent de concéder n'apparaît pas clairement, a indiqué un porte-parole hier. De là, la demande d'explications.

Avant de juger si c'est recommandable ou non, le syndicat veut obtenir des réponses à certaines questions.

*carnet*

**King wellington**  
RÉDIGÉ EN COLLABORATION

Depuis qu'on a refusé à Raymond Arsenault l'utilisation du gymnase de Val-du-Lac pour donner ses cours de danse continentale, il se consacre à solutionner l'énigme du cube rubik...à ses dires, ça fait beaucoup plus "flyé"...

Les amis de Robert Welton soutiennent qu'il est encore un peu trop jeune pour apparaître sur un billet de banque ou de loterie...c'est tout de même de cette façon qu'a débuté Elizabeth...

Michel Vachon est le nouveau vice-président, finances et administration de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Québec...il est entré au service de la Fédération de l'Estrie en 1974 en qualité d'analyste-conseil en finances et en placement...il est diplômé de l'université de Sherbrooke...

**La Quotidienne**

6 2 8

**FOURS MICRO-ONDES PANASONIC**

BUREAU & BUREAU

569-9585

• Lachance criminellement responsable de la mort de Jacques Morin

# Un témoin a presque tout vu... sauf les coups de couteau

**SHERBROOKE (psj) —** "Tout ça, ça recule jusque dans le fond de la cour. Je les perds de vue à cause de la bâtisse. Je fais demi-tour au coin d'Alexandre pour remonter la rue King et quand je revois la scène, Morin est étendu par terre, le "chinois" est debout à côté et il lui donne deux à trois coups de pied à l'abdomen. Morin ne bouge plus."

Jacques Morin, âgé de 35 ans, de Fleurimont ne devait jamais plus se relever. Tout venait de se dérouler si vite dans la cour extérieure du restaurant Chez Phil, à la hauteur de 328 ouest de la rue King. L'homme, debout, a été identifié comme étant Régis Lachance, 28 ans. Les policiers l'appréhendaient sur les lieux dans les minutes suivant le drame.

C'était le 7 février et il était quatre heures du matin environ.

L'autopsie pratiquée sur le corps de la victime a révélé sept blessures au couteau dont une mortelle au niveau du cœur, deux potentiellement mortelles au niveau des reins et du poumon gauche et quatre autres ayant causé de légers dommages à la tête et aux muscles de l'abdomen.

Les mots, apparaissant en tête de l'article, marquent la conclusion du témoignage de Bernard Larkin qui, de son camion, a presque tout vu de l'affrontement entre Lachance et Morin... sauf les coups de couteau. Il venait tout juste de quitter le restaurant.

Le camionneur, âgé de 22 ans, à l'emploi de Postes Canada, témoignait dans le cadre de l'enquête du coroner Michel Durand en rapport avec la mort de Jacques Morin.

Dix-huit témoins avaient été assignés.

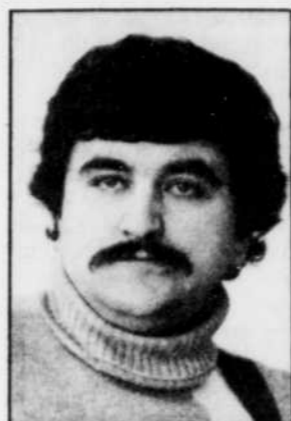
Le coroner Michel Durand a entendu 12 témoins avant de tenir Lachance, dit le chinois, criminellement responsable de la mort de Jacques Morin.

Le procureur Michel Ayotte qui a mené les interrogatoires a laissé entendre au criminaliste Jean-Pierre Rancourt que son client serait sans aucun doute mis en accusation ce matin à la Cour des sessions de la paix.

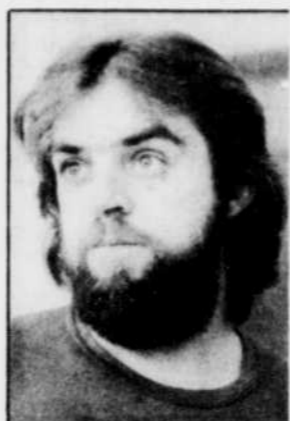
Larkin venait tout juste de prendre place dans sa camionnette quand il a aperçu deux individus qu'il a identifiés plus tard comme étant Régis Lachance et Paul Rivest entrer chez Phil. "Ils sont ressortis presque tout de suite. Ils étaient trois: Lachance, Rivest et un gars à lunettes (Morin). Rivest est retourné dans le restaurant puis Lachance et l'autre homme se sont mis en po-

sition de se chicaner, les poings levés."

Jacques Morin aurait eu le temps de donner trois coups de pied, au niveau des jambes, à Lachance mais à chaque fois il reculait de plus en plus dans la cour. "A mon avis, déclarait Larkin, Morin aurait eu le dessus. C'est à ce moment que j'ai vu Lachance dégainer son couteau et balayer l'air devant Morin. Là, Morin m'a donné l'impression d'un gars qui ne voulait plus se battre du tout. Il s'est comme laissé tomber les



Bernard Larkin



Paul Rivest



Noël Rouleau

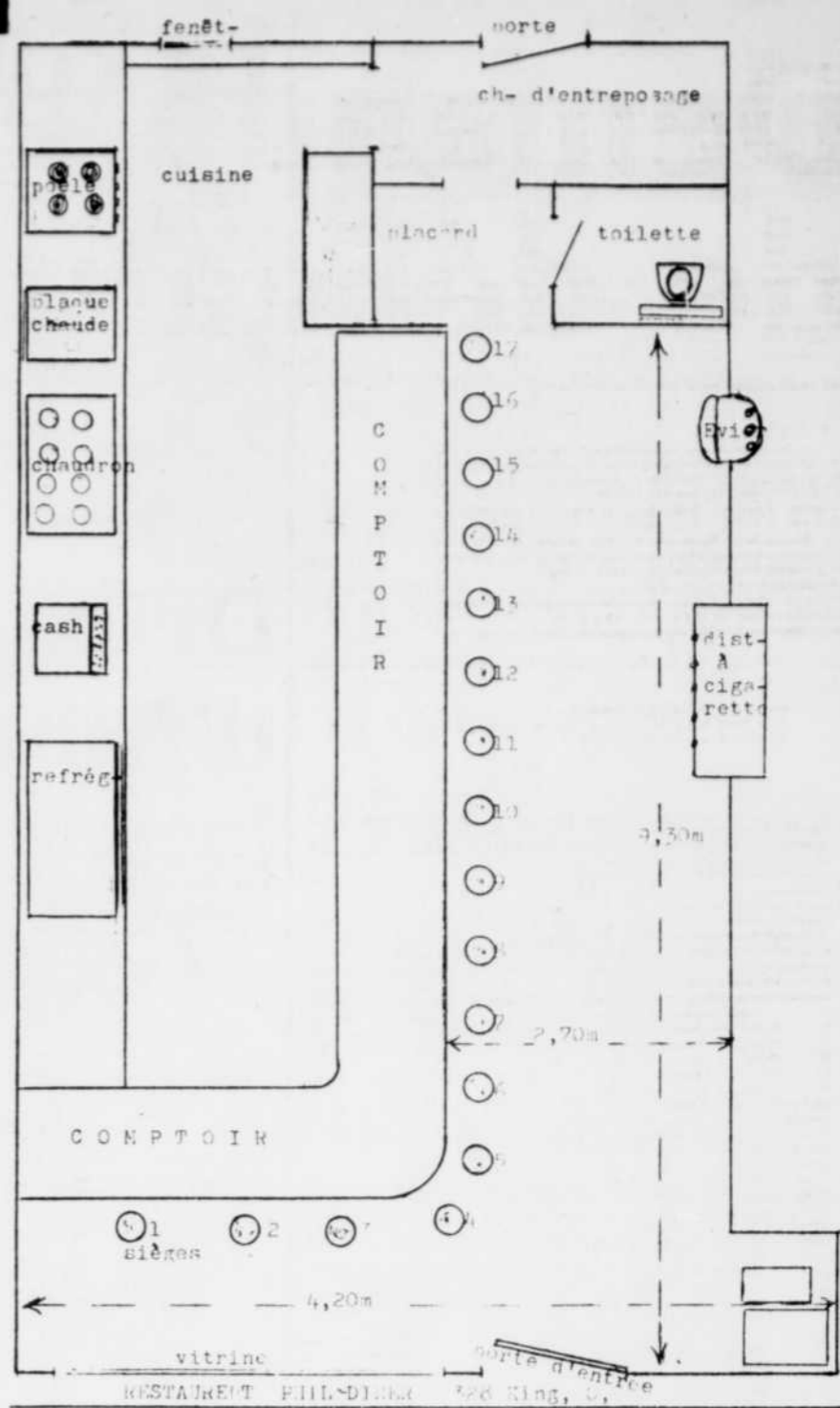
bras. Mais Lachance avançait et Morin continuait de reculer."

Larkin devait les perdre de vue à cause de la courbe de la cour arrière et de la présence d'une bâtisse.

C'est à ce moment qu'il décide d'avancer avec son camion jusqu'à la rue Alexandre, de faire demi-tour et de revenir sur King juste à la hauteur où il pouvait de nouveau voir la scène: Morin, face contre terre, ne bougeait plus. Lachance était debout à ses côtés et lui martelait les côtes de coups de

piéd.

Tout a commencé à l'entrée pour l'occupation d'un siège au comptoir — entre les bancs 1 et 5... Lachance voulant être assis avec Rivest. La demande d'occupation des bancs, suivie de quelques gros mots, a tracé le chemin à la bagarre fatale.



# "Il m'a offert des claques sur la gueule"

— Régis Lachance

**SHERBROOKE (psj) —** "J'étais saoul et j'étais gelé!". Calme, volubile, Régis Lachance dit le chinois a raconté au coroner Michel Durand — malgré une somme de souvenirs enchevêtrés, selon ses dires — ce qu'il se rappelait de l'altercation vécue entre lui et Jacques Morin lors de son arrivée au restaurant Chez Phil, rue King ouest, le 7 février, vers quatre heures du matin.

Lachance aurait ingurgité, depuis l'après-midi du 6 février, une quantité énorme de bière et deux "lignes" de mescaline.

"Quand je suis rentré avec Paul Rivest, j'ai regardé où on pouvait s'asseoir. Il y avait deux places de libre près de l'entrée mais elles étaient séparées par un gars. J'ai demandé au gars de se tasser. Assis-toi où que tu voudras qui me dit et y refuse de se tasser."

Là, Lachance ne se rappelle plus trop de quoi il a été question. "On s'engueule un peu. Tasse-toi c'est pas la fin du monde. On n'a pas arrêté de se parler; il a été question de mes cheveux et de ma jacket de cuir, puis il m'a offert des claques sur la gueule. Là me je me suis levé, j'ai ouvert la porte et je lui ai dit: tu veux me donner des claques sur la gueule, viens m'en donner!"

Le coroner Durand a tenu son enquête dans une salle comble, à l'école Ste-Bernadette et à cause du manque d'espace, il a demandé à bon nombre de personnes, dont à plusieurs membres du club de motards Les Atomes, de se retirer.

L'enquête a duré plus de trois heures.

La version de la bataille de Lachance, dans la cour extérieure, diffère de celle de Bernard Larkin sauf sur un point: la victime semblait avoir le dessus sur Lachance mais encore là, selon Larkin, Jacques Morin n'aurait donné que trois coups de pied à Lachance alors que Lachance soutient que

Morin lui aurait donné deux coups de poing à la tête.

"A un moment donné, de dire Lachance, je me suis retrouvé comme pris dans une souricière et j'ai sorti mon couteau pour y faire peur. Y vient les yeux grand ouverts, y me regarde, y regarde le couteau, y refonce sur moi; il me prend par une manche, me fait faire une tourniquette et je suis tombé par terre, lui par-dessus moi. Je le frappe par en-dessus et par en-dessous pour qui me lâche; j'ai dû le frapper à cinq ou six reprises. J'avais peur qui prenne mon poignard. Je me suis même blessé à une main en le frappant... et puis là, quelqu'un dit "police" puis y me mettent les menottes. Là ce n'est plus tellement clair."

Paul Rivest qui a passé pratiquement toute la journée avec Lachance raconte à peu près la même chose sur leurs allées et venues et sur l'état "gelé" de son compagnon: "Il était fait" disait-il pour expliquer sa misérable condition physique. Cependant tous les autres témoins ont trouvé l'air du "chinois" normal ce soir-là.

Quant à l'engueulade du restaurant, les propos se ressemblent aussi. Pour le reste, Rivest est sorti du restaurant à deux reprises pour voir ce qui se passait. La première fois, il croyait que l'affaire s'arrangeait; la deuxième fois, il n'a eu que le temps de dire "vlà les polices" en apercevant la silhouette de Lachance se dessiner au fond de la cour.



Régis Lachance, dit le chinois

Un client, Noël Rouleau, a eu connaissance de l'engueulade entre Lachance et la victime. Il était bien placé pour cela puisqu'à la demande du "chinois", il a changé de banc, au restaurant. "Les gars ont parlé, ils n'ont pas crié et ils sont sortis presque tout de suite. Plus tard, j'ai revu la silhouette de la victime couchée dans la neige et j'ai vu Lachance lui donner un coup de pied."

Tous les autres témoins, à savoir le cuisinier Marcel Turcotte, le plongeur Maurice Brochu et les clients Christian Laurin, Jean Gendron, Mario Laurin, Gilles Bergeron et Guy Dupont, tous assis au comptoir, Chez Phil, n'ont rien vu ni rien entendu de spécial.

Au début de l'enquête du coroner, le sergent-détective Camille Vachon avait produit divers documents, des croquis et des photographies en rapport avec l'affaire.

# Réal Denis croyait que Demers avait une chance de s'en tirer

• Il recommande aux ambulanciers de conduire Roger Demers le plus rapidement possible à l'hôpital

**SHERBROOKE —** Réal Denis a insisté auprès des ambulanciers pour qu'ils conduisent Roger Demers le plus rapidement possible à l'hôpital croyant qu'il avait une chance de s'en tirer.

C'est ce qu'a révélé hier M. Bernard Beaudry, un technicien médical, au procès de Denis qui est inculpé du fait d'avoir causé la mort de Demers par négligence criminelle et d'utilisation d'une arme à feu.

Denis a aidé les ambulanciers à transporter Demers jusqu'au véhicule de secours qui s'est dirigé en toute hâte vers le centre hospitalier Hôtel-Dieu le 23 août.

Selon le témoin, le blessé, à qui il a fait un pansement dans le but de stopper son hémorragie, se trouvait dans le coma mais il respirait lorsqu'il est arrivé au domicile de l'accusé.

Denis avait expliqué aux ambulanciers qu'il était survenu un accident et qu'une personne était blessée.

C'est ce qui ressort de l'audience d'hier à ce procès qui se poursuivra en matinée devant le juge Jean-Louis Péloquin de la Cour supérieure et un jury constitué de sept hommes et cinq femmes.

Le défenseur Marc Montplaisir a complété le contre-interrogatoire de Renaud Demers qui était présent dans la maison lorsque son frère a reçu un projectile.

M. Demers avait expliqué que son

frère avait reçu un coup de feu en s'avancant près de Denis pour prendre une autre bière dans son réfrigérateur malgré une interdiction de s'approcher du comptoir.

Il a admis qu'il y avait sur le comptoir un couteau qu'il a utilisé auparavant pour ouvrir deux chopines de bière.

M. Demers avait affirmé qu'il n'a pas porté attention à ce couteau par la suite.

Les frères Demers avaient emmené Denis chez lui cette journée-là afin d'obtenir une compensation pour le paiement d'une dette de 672\$ pour de la tourbe et Renaud était consentant à accepter un petit tracteur domestique en échange.

On se rappellera que Renaud s'est rendu compte que Denis tenait un fusil dans ses mains pendant la poursuite d'une discussion vive dans la maison où ils étaient entrés et s'étaient servis une bière.

Le témoin n'a pas vu si l'accusé tenait la main sur la gachette du fusil. Denis leur a dit de ne pas dépasser le comptoir et relevait ou abaissait le canon de son arme selon qu'ils pouvaient se rapprocher ou s'éloigner.

Un autre témoin, M. Raymond Boislard, assigné par le procureur Pierre-Luc Roland, a rapporté qu'il avait reçu à 18 h. 20 un appel téléphonique à la Sûreté du Québec d'un dénommé Denis l'informant qu'un individu était allé chez lui pour le collecter et qu'il l'avait descendu.

Il avait été convenu entre eux que l'interlocuteur manderait une ambulance.

Un agent de la SQ, M. Alain Pelletier, a relaté que Denis avait accueilli l'autopatrouille dans la rue à 18 h. 45 et l'a conduit avec son confrère jusqu'à une remise près de laquelle se trouvait le petit tracteur et les amenés ensuite dans la maison.

Denis, qui a pleuré à un moment donné, leur a répété plusieurs fois sa version de l'incident et a collaboré avec eux.

# La guigne s'acharne sur M. Doris Côté

## Victime de vandalisme après avoir perdu sa porcherie-maternité

**STOKE —** La guigne s'acharne sur M. Doris Côté, de Stoke, qui après avoir perdu sa porcherie-maternité dans un incendie, il y a quelques se-

maines, a vu des actes de vandalisme pour un montant de 5000 \$ être perpétrés sur de la machinerie lui appartenant.

Mis au courant de cet incident, les enquêteurs de la Sûreté du Québec, de Sherbrooke, ont immédiatement analysé la situation afin de voir s'il n'y avait pas de relation entre l'incendie et le dernier incident.

Les recherches faites jusqu'à maintenant ne permettent pas de relier les deux affaires.

# Une cigarette à l'origine de l'incendie du Lac Lovering

**SHERBROOKE —** La cigarette allumée d'un fumeur endormi pourrait avoir causé l'incendie du chalet, au Lac Lovering, vendredi le 5 février.

C'est là une hypothèse que les enquêteurs de la Sûreté du Québec, de Sherbrooke, retiennent en rapport avec cet incident dans lequel on avait cru un moment qu'il pouvait y avoir une victime.

On rappelle que samedi dernier, les policiers ont fouillé les débris

croyant, à cause de la présence d'une automobile dans la cour du chalet, que quelqu'un y avait péri.

Finalement cet individu, M. Daniel Pion, de Montréal, avait donné signe de vie sur l'heure du souper, samedi, mettant un terme non pas à l'enquête mais aux recherches.

Le chalet était la propriété de M. Normand Rochon, de St-Lambert. Le feu aurait causé des dommages de l'ordre de 25 000 \$.

# Plusieurs négligences ont causé la mort du monteur de lignes Bilodeau

**SHERBROOKE —** "La compagnie Bell mise beaucoup sur la sécurité... mais elle aura beau faire tous les films, réunions ou documents extraordinaires pour assurer la sécurité de ses travailleurs, si les objets mis à leur disposition ne sont pas utilisés, toute cette mise en scène ne sert à rien."

Dans un verdict étoffé de huit pages, le coroner Michel Durand a analysé point par point toutes les circonstances de la mort d'un monteur de lignes, Robert Bilodeau, écrasé sous un poteau, angle Aberdeen et Gillespie, le 3 mars 1981.

Le coroner Durand a noté que plusieurs négligences avaient entraîné

ce décès mais pas de cette sorte de négligence alimentée d'une intention criminelle.

"Bien sûr, il y a le pourrissement du poteau et les mouvements brusques de la victime qu'il faut considérer dans la chute du poteau mais les mouvements n'auraient pas entraîné les conséquences que nous connaissons si toutes les mesures appropriées avaient été prises; enfin si le travail avait été davantage surveillé par une personne offrant de meilleures garanties de sécurité, un contrôle antérieur avait été exercé, les meilleures mesures de sécurité auraient peut-être été prises."

Quelques instants avant la chute du poteau, Robert Bilodeau s'occupait au transfert d'attaches pour le transfert de câbles téléphoniques d'un poteau à un autre. Il aurait pivoté dans le poteau pour s'assurer que le travail avait bel et bien été complété lorsqu'il y a eu le "crac" devant précéder la tragique chute.

On n'a pu jouer d'une nacelle, demandée le matin même par le contre-maître, car il n'y en avait plus de disponible... mais on n'a pas non plus utilisé le pince-poteau hydraulique fixé au bout du mât du camion "qui aurait pu servir avantageusement" de souligner le coroner.

Richmond

page 5

Décision d'ici 15 jours au sujet des digues?

Drummondville

page 7

Conditions de travail à la fonderie Belgen dénoncées

**Municipalités en bref**

**St-Denis-de-Brompton**

La municipalité demandera au ministère des Transports une subvention de 10,000\$ pour le prolongement du chemin qui conduit au terrain du service des loisirs. Le conseiller Richard Bernier a voulu s'assurer que tout le montant sera dépensé à cet effet, si la subvention de 10,000\$ est obtenue. "Oui", de répondre le maire Wellie Larochelle.

Une mention de la bouilloire qui a dégelé les poutres a déclenché une longue discussion. Non qu'il n'y ait plus d'eau pour arroser la patinoire municipale mais la pression n'est pas suffisante. Le maire a expliqué que la conduite d'eau a été enveloppée d'isolant mais que le passage des autobus en provoquant le gel. Il est même envisagé de hausser le terrain ou encore de dévier le parcours des autobus, de façon à garder une bonne couche de neige, au-dessus de la conduite d'eau.

Le conseil veut également étudier à fond l'état du puits, d'une capacité horaire de 2,500 gallons, que l'on songe à fermer. N'étant presque pas utilisé, en été, le puits serait inefficace.

Le service des loisirs n'organiserait pas le carnaval d'hiver. Le conseiller Richard Bernier a expliqué que les ressources humaines du comité de loisirs sont épuisées et que ceux qui organisaient le carnaval, dans le passé, ne sont plus là. Il semble aussi que la piètre réponse de la population, l'an dernier, aurait une incidence sur la décision.

Les pompiers volontaires seraient prêts à prendre la relève et à organiser le carnaval, cette année, dans le but de recueillir des fonds. Le comité des loisirs serait prêt à reprendre la barre, l'an prochain.

Le conseil songe à allonger la piste de ski de fond, de façon que le circuit aille rejoindre la piste de ski de fond entretenue et gérée par la municipalité de St-Elie-d'Orford. Le maire Wellie Larochelle a invité les membres du conseil municipal à se rendre visiter la piste.

La municipalité demandera à l'Association forestière des Cantons de l'Est de lui fournir 2,000 pins qui pourraient être distribués aux contribuables désireux d'enjoliver leur propriété. Il semble que les arbres disparaissent comme des petits pains chauds.

**Canton d'Ascot**

Une demande a été faite au ministère des Postes en vue de l'implantation d'un petit bureau de poste à la tabagie Bellevue. Le ministère impose un certain territoire à couvrir à chaque succursale. Actuellement, l'on doit se rendre au centre commercial Carrefour Dunant ou à l'intersection des rues Larocque et Union, à Sherbrooke, lorsque l'on désire acheter un timbre.

Une pétition circule et les principaux intéressés soutiennent que la tabagie pourrait vendre en moyenne pour 900\$ de timbres par mois.

Des soumissions avaient été demandées à différentes entreprises en vue de la construction d'un garage municipal. Six soumissionnaires ont répondu. Les édiles ont pris connaissance des prix à leur dernière assemblée, mais ils ont préféré étudier plus longuement les dossiers, étant donné les grandes différences de prix. Certains entrepreneurs ont exigé un prix pour la bâtisse seulement, tandis que d'autres ont inclus les fondations.

La municipalité a reçu la réponse du ministère des transports concernant les travaux à l'extrémité du chemin Thibault, près du parc Belvédère. La conjoncture n'ayant pas changé, on n'a pas précisé quand les travaux seront exécutés, tout dépendant des disponibilités financières.

Comme elle a l'habitude de le faire avec tout organisme qui en fait la demande, la municipalité a accordé un don de 25\$ à l'Association de la paralysie cérébrale pour aider cet organisme à réaliser ses divers projets.

À la suggestion de certains contribuables, le maire, M. Robert Pouliot, rencontrera les dirigeants de la Caisse populaire St-Joseph afin de prendre un arrangement permettant aux contribuables de payer leurs taxes à la caisse, plutôt qu'à l'hôtel de ville. Des démarches semblables seront aussi entreprises auprès d'une banque à charte ou de la Caisse populaire de Lennoxville, si des contribuables de ce secteur en expriment le désir.

Un représentant des pompiers de Lennoxville a suggéré au conseil de visiter les écoles de la municipalité afin de prévenir les incendies. M. Jean-Charles Roy collabore depuis déjà 5 ans à la protection des enfants les soirs d'Halloween. Il offre maintenant de travailler en collaboration avec l'inspecteur municipal, M. Maurice St-Jacques, à l'inspection des écoles et à la sensibilisation des étudiants à qui des films pourraient être présentés et qui pourraient participer à des exercices d'urgence.

L'implantation d'un service de police demeure à l'étude pour quelque temps encore. Le maire Robert Pouliot a révélé que cinq avenues s'ouvriraient à la municipalité dont un regroupement avec Fleurimont, une entente avec Lennoxville ou Sherbrooke ou encore avec la Sûreté du Québec. On pourrait aussi, en tout dernier lieu, laisser le gouvernement imposer sa décision. M. Pouliot s'est toutefois montré très discret, préférant ne pas divulguer la décision finale des édiles avant le 2 juin.

Les automobilistes qui empruntent le chemin Belvédère Heights se sont sans doute rendu compte que les lampadaires étaient trop éloignés du chemin pour fournir un éclairage adéquat. De plus, comme ils sont placés dans un champ, il est difficile de les réparer. Le conseiller William Bell a révélé qu'il s'était enquis de la possibilité d'utiliser des poteaux placés de l'autre côté du chemin mais que ses démarches avaient été vaines car ces poteaux appartiennent à la société Bell Canada. La municipalité espère qu'Hydro-Québec verra à remédier à la situation à ses frais.

**Budget de Rock-Forest**

**Le conseil s'en tiendra aux chiffres prévus**

— Gilles Moreau

**ROCK-FOREST** — Le conseil municipal de Rock-Forest a pris l'engagement ferme hier soir de s'en tenir aux chiffres du budget qu'il a adopté à cette occasion et de procéder au cours de l'année à des vérifications régulières et rigoureuses de la situation financière de la municipalité.

«J'en fais un engagement ferme... à cha- que mois, nous aurons des chiffres pour savoir ou nous en sommes rendus», a notamment promis le maire suppléant, M. Gilles Moreau — le maire Laurent Boudreau étant en vacances — à l'occasion de la soirée du budget qui se déroulait au Centre communautaire, en présence d'une centaine de citoyens.

Ceux-ci étaient venus nombreux pour poser des questions aux édiles municipaux en rapport avec les prévisions budgétaires de l'année 1982 faisant état de revenus et dépenses de 5,579,030\$, soit une augmentation de 4 pour cent par rapport au dernier budget. Ces prévisions sont les mêmes que celles dévoilées lors de l'assemblée du 1er février, mais qui a dû

être reprise hier soir; la première rencontre n'ayant pas été convoquée dans les règles. De plus, les documents soumis hier soir étaient en conformité avec la loi, contrairement à la première fois, où là, ne figurait pas l'estimé des dépenses de l'année 1981.

Outre des questions de précisions en rapport avec les transferts de poste effectués en 1981 et l'augmentation de certaines dépenses en 1982, plusieurs des personnes présentes sont intervenues pour mettre en doute la gestion du conseil.

Il a aussi été plusieurs fois question de la taxe pour le prélèvement des ordures: celle-ci étant de 55\$ par unité de logement, alors que la plus basse sou-

mission, recue mardi, fait état d'un coût réel de 40\$. «C'est une taxe déguisée», a lancé un citoyen.

«Cela va nous permettre de constituer un fonds de roulement... et puis, on ignorait combien exactement serait le montant des soumissions lors de la préparation du budget», a répliqué M. Moreau.

Pour sa part, le président du Mouvement pour le renouveau municipal (MRM), tout en se réjouissant de la forte participation de la population et faisant remarquer au conseil qu'il valait la peine de reprendre l'assemblée dans les formes légales, a indiqué que le budget manquait de solidité et de fiabilité.

**Deux mémoires sur la situation économique d'Asbestos envoyés à Québec et Ottawa**

**ASBESTOS (YR)** — Le maire de la ville d'Asbestos, M. Rock Fréchette, a convoqué une conférence de presse du comité de redressement économique de cette municipalité, qui aura lieu vendredi, à 14 heures, à la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville d'Asbestos.



Rock Fréchette

Au cours de cette conférence de presse, M. Fréchette rendra public le contenu des deux mémoires adressés par le comité de redressement économique de la ville

d'Asbestos, au gouvernement fédéral, pour un, et au gouvernement du Québec, pour l'autre. Le comité de redressement de la ville d'Asbestos a été formé pour

rechercher des solutions au marasme économique créé par des mises à pied massives à la mine d'amiante Jeffrey.

La compagnie Johns Manville, propriétaire de la mine, étant employeur quasi unique, dans cette ville, les secousses économiques re-

transmises par les mises à pied n'ont pas tardé à se faire sentir. Déjà, la ville d'Asbestos souffre de l'exode d'une partie des travailleurs mis à pied vers d'autres villes, dans le but d'y trouver de l'emploi.

Comme la population d'Asbestos possède une moyenne d'âge assez élevée, cette exode des jeunes travailleurs n'a pas été sans inquiéter les dirigeants municipaux, qui ne sont pas restés indifférents, également, à une forte baisse des affaires pour les établissements commer-

ciaux, qui se sont aussi ressentis de la grave situation de chômage. Plusieurs des travailleurs de l'amiante, devenus chômeurs et, dans bien des cas, sans prestations de l'assurance-chômage, ont mis leurs maisons en vente.

**Rumeur de mise à pied massive à la Johns-Manville**

**ASBESTOS (RM)** — En dépit d'un démenti de la société Johns-Manville, une démarche récente du plus important producteur d'amiante au monde a donné du poids à une rumeur qui court à Asbestos et qui veut que cette société s'appête à congédier plusieurs autres employés.

elle donnait suite à l'avis qu'elle a fait parvenir récemment à ce ministère, une centaine d'employés tout au moins seraient congédiés au début d'avril.

«Comme la plupart des entreprises, la firme Johns-Manville doit constamment réévaluer sa rentabilité dans un contexte économique qui lui laisse une marge de manoeuvre très mince», a avoué M. Marc-André Gosselin qui a toutefois refusé de démentir ou de confirmer la rumeur qui circule à Asbestos.

**Prématuré**

Sans écarter tout à fait cette éventualité, un porte-parole de la société a affirmé qu'en faisant parvenir un tel avis au ministère, la firme n'avait fait que se conformer à ses obligations et qu'il était prématuré de voir dans sa démarche l'indice d'une

S'il faut en croire cette rumeur, dans le cas d'une mise à pied importante, une quarantaine de cadres de la société seraient renvoyés temporairement.

**Vol de 50 \$ et de cigarettes au terminus de Richmond**

**RICHMOND (YR)** — Les policiers municipaux de Richmond enquêtent sur un vol par effraction, commis dans la nuit de mardi à mercredi, au terminus d'autobus de cette ville.

Le ou les auteurs de ce méfait ont volé une cinquantaine de dollars en argent, dans la caisse, en plus de prendre la fuite avec 8 cartouches de cigarettes.

Le vol a été signalé au directeur de la police de Richmond, M. Emerill Perreault, hier matin, et ce dernier a aussitôt entrepris l'enquête. Des interrogatoires devaient être faits hier après-midi, à ce sujet.

**APPELS TÉLÉPHONIQUES faits et reçus avec ce télé!**

**PROCUREZ-VOUS LE PLUS PERFECTIONNÉ DES TELECOULEURS AVEC "SPACE PHONE"**

**SYSTEME 3 AVEC TELECOMMANDE**

Captrez les nouveaux postes du câblevision avec ce modèle.

**Garantie complète de 3 ANS**

Cabinet décoratif, compacte, fini-simili noyer américain.

Rendement audio/prise pour écouteurs, sentinelle de courant électronique.

- Circuit PRP (pour meilleure image)
- Lampe-image 3 convergences
- Châssis triple-plus
- Système sentinelle de couleur
- Syntonisation électronique au quartz
- Programmeur minuté

**ZENITH**

Choix de magnétoscopes

Consultez des spécialistes

**VIDEOTECH Inc.**

SHERBROOKE 910, King o. MAGOG 466, rue Main DRUMMONDVILLE 190, rue Lindsay

**SURVEILLANCE électronique**

**CITE ELECTRONIQUE**

918, King ouest

Sherbrooke 569-9908

**Randonneige**

**40% de réduction**

sur la plupart des vêtements Ski-Doo

**DES VRAIES RAFALES D'AUBAINES!**

Vous allez dire "ça s'peut pas!" Venez vérifier par vous-même tandis qu'on a tout un choix!

**Exemple: CITATION 4500-1981**

Prix rég. \$2,274.00 **Prix Randonneige \$1,799.00**

Economie de \$475.00

**Exemple: BLIZZART MX 1981**

Rég. \$3,224.00 **\$2,349.00**

Economie de \$875.00

**LES ENTREPRISES DENIS BOISVERT INC.**

2, rue Queen - LENNOXVILLE - J1M 1H9 - Tél. (819) 565-1376.

\*Marque de commerce de Bombardier Inc. \*Ces prix sont en vigueur du 15 janvier au 31 mars 1982 ou jusqu'à l'épuisement des stocks.

**Risques d'inondations à Richmond**

# Décision d'ici 15 jours au sujet de la construction des digues?

par Yvon Rousseau

**RICHMOND** — Le ministère de l'Environnement du Québec a soumis le dossier concernant la construction de digues, sur la rivière St-François, à Richmond, au conseil du trésor, qui devrait prendre une décision à ce sujet, d'ici quinze jours.

C'est ce qu'il a été possible d'apprendre, hier, de M. André Steenhaut, du service d'information du ministère de l'Environnement, au cours d'une conversation téléphonique.

Des digues aptes à permettre de contrôler le débit du cours d'eau sont la solution préconisée par le ministère de l'Environnement, afin d'éliminer les inondations qui affectent périodiquement la ville de Richmond.

"Le ministère ne peut rien faire, à ce stade-ci, de poursuivre M. Steenhaut, et il doit attendre

la réponse du conseil du trésor".

**Un dossier suivi**

Par ailleurs, M. Roger Gagnon, du bureau régional de Sherbrooke du ministère de l'Environnement, a révélé que le débit d'eau de la rivière St-François font l'objet d'un dossier, depuis le début de janvier 1982, afin de pouvoir parer le mieux possible à une éventuelle inondation.

Toutefois, il y a des limites dans la marge de manoeuvre du ministère de l'Environnement.

Au niveau des mesures à prendre, M. Gagnon précise que la situation la plus facile à régler, c'est l'embâcle, alors que les amas de glace sont tout simplement dynamités, pour permettre à l'eau de circuler.

Ce n'est pas aussi facile lorsque la fonte trop rapide des neiges occasionne un gonflement et un débordement de la rivière. "A ce moment, il ne reste qu'à mettre en branle le processus d'urgence, pour faire évacuer les riverains menacés, le plus tôt possible", d'expliquer le représentant du bureau régional de l'Environnement.

**Surveillance**

"Depuis le début de

janvier, de dire M. Gagnon, nous avons mis un plan de surveillance en marche, qui porte sur la condition des glaces et de la neige accumulée".

"Cette année, dit-il, on risque des volumes d'eau importants, mais tout se passera bien, si la fonte s'effectue normalement, c'est-à-dire si la température se réchauffe graduellement, à partir de la mi-mars, de façon à ce que les glaces commencent à descendre vers le 30 mars, ou au début d'avril, et si nous ne connaissons pas de pluies trop abondantes".

"L'an dernier, de préciser M. Gagnon, nous avons connu un dégel hâtif et accéléré, ce qui a causé une inondation". "Cette année, dit-il encore, un dégel hâtif ou des pluies abondantes seraient catastrophiques, compte tenu des accumulations abondantes de neige, qui auraient fait gonfler la rivière". Un dégel hâtif offre l'inconvénient d'une glace à consistance plus dure, alors que, plus tard, la glace est pourrie et beaucoup plus molle.

**Embâcles**

"Les conditions d'embâcles sont plus difficiles

les à prévoir, mais si une telle situation se présente, dans le secteur de Richmond, c'est le dynamitage et l'avis donné au plus tôt à la défense civile, en vue de l'évacuation des riverains menacés", de poursuivre le porte-parole du ministère de l'Environnement.

Selon le ministère, les barrages actuels de la rivière sont utilisés de façon optimale et ils ne peuvent stocker des masses d'eau.

"Il nous reste à prévoir au plus tôt le coup d'eau, afin de procéder à l'évacuation des gens", de conclure M. Gagnon.

**15%**

**FAIRE-PART CARTES D'INVITATION ACCESSOIRES CARTES DE REMERCIEMENTS**

**15%**

**Studio Photo SA**

2074, rue King ouest  
Sherbrooke, QC  
J1J 2E8  
Tél.: (819) 565-7869

MICHEL GREGOIRE

## Le bureau du protecteur du citoyen refuse de révéler la réponse faite au conseil

**QUEBEC** — Le bureau du protecteur du citoyen a refusé de révéler la réponse faite au conseil municipal de Richmond, qui avait, à sa dernière assemblée, demandé l'intervention de Me Luce Patenaude, afin d'obtenir du gouvernement du Québec une réponse affirmative, dans le dossier pour remédier aux inondations de la rivière St-François.

"Si le plaignant veut rendre la réponse publique, a déclaré un porte-parole, c'est son affaire, mais ce n'est pas notre bureau qui va le faire". Par ailleurs, M. André Desroches, attaché politique et agent de liaison du ministre de l'Environnement, M. Marcel Léger, a dit que le ministère reconnaît qu'il doit y avoir une décision à très court terme, dans ce dossier.

"Il s'agit d'un projet de construction de digues qui représente un déboursé total de 2,7 millions \$, dont une part de 2,4 millions \$ serait absorbée par le ministère de l'Environnement, le reste étant à la

charge de la ville de Richmond".

M. Desroches a confirmé qu'une mise en demeure, tenant le ministère de l'Environnement responsable des dommages pouvant être causés par une future inondation, a cause du retard à autoriser les travaux, a été envoyée au ministre Marcel Léger par la ville de Richmond.

"La mise en demeure est là, dit-il, mais sur le plan juridique, c'est une autre affaire".

Enfin, M. André Desroches a expliqué que le bureau régional de Sherbrooke du ministère de l'Environnement a déjà mis en place, en collaboration avec la ville de Richmond, toutes les mesures préventives, advenant une inondation.

Les Entreprises Denis Boisvet Inc.

2, rue Queen Lennoxville (819) 565-1376

**NOUS VENDONS des PIÈCES pour toutes les marques de MOTONEIGES**

OUVERT de 8 h à 21 h tous les jours, le samedi jusqu'à 17 h et le dimanche de 10 h à 15 h.

**Au Bon Marche**

**ENTREPOT FERME**

pour préparer notre

**VENTE DE TISSUS DE PRINTEMPS!**

Voyez nos annonces bientôt dans La Tribune

**Invitation**

**VENEZ ENTENDRE M. ROGER NIZNIK\***

\* gagnant du Festival Electone Canadien.  
\* gagnant au Japon du trophée de la meilleure performance.

à l'orgue **Technics**

Plus de 2.000 personnes sont attendues.

**SAMEDI, LE 13 FÉVRIER**

CENTRE DE MUSIQUE **ALAIN GAGNON INC.**

**LES GALERIES ORFORD**  
1700 Sherbrooke Magog 843-5088

**TAPIS V.N. INC.**

**Février 1982: 28 jours**

**28 jours d'économies chez le "Colosse du couvre-plancher" des Cantons de l'Est**

**DES RABAIS DE 20% à 70%**

TAPIS COMMERCIAL		TAPIS 100% POLYPROPYLENE	
100% nylon Antron III		TIROS V CELANESE	
Valeur	Prix du Colosse	Valeur	Prix du Colosse
31 <sup>03</sup> m.c.	15 <sup>49</sup> m.c.	11 <sup>90</sup> m.c.	8 <sup>31</sup> m.c.
	25 <sup>95</sup> v.c.		9 <sup>95</sup> v.c.
	12 <sup>95</sup> v.c.		6 <sup>95</sup> v.c.
TAPIS LISBON de HARDING		PRELART G.A.F.	
100% nylon, sur caoutchouc		Série 7500. Sans cirage G.V.S.	
Détail	Prix du Colosse	Détail	Prix du Colosse
10 <sup>70</sup> m.c.	7 <sup>11</sup> m.c.	40 <sup>06</sup> m.c.	23 <sup>86</sup> m.c.
	8 <sup>95</sup> v.c.		33 <sup>50</sup> v.c.
	5 <sup>95</sup> v.c.		19 <sup>95</sup> v.c.
PRELART G.A.F.		Super spécial	
Série 6700. Sans cirage S.V.S.		PRELART SUNDIAL	
Valeur	Prix du Colosse	Valeur	Prix du Colosse
34 <sup>62</sup> m.c.	21 <sup>47</sup> m.c.	19 <sup>07</sup> m.c.	9 <sup>51</sup> m.c.
	28 <sup>95</sup> v.c.		15 <sup>95</sup> v.c.
	17 <sup>95</sup> v.c.		7 <sup>95</sup> v.c.

TAPIS V.N. A MAINTENANT EN STOCK LA FAMEUSE LIGNE DE TUILES DE TAPIS HEUGA. UN RABAIS SPECIAL SERA ACCORDE A TOUS LES MARCHANDS ET COMMERCES SUR CES PRODUITS. CES TUILES EN TAPIS SONT RECOMMANDEES POUR LES ENDROITS COMMERCIAUX ET SALLES DE JEUX.

Tapis V.N. possède tout pour faciliter le choix d'un nouveau couvre-plancher: des vendeurs d'expérience, des rayons éclairés et agréables, des garanties sur les matériaux et la main-d'oeuvre, des poseurs d'expérience et bien sûr le service V.N.

**COUPONS DE TAPIS V.N. EN STOCK**

	REGULIER	SPECIAL		REGULIER	SPECIAL
Imprimés Harding, 13'6" x 12"	325.00	250 <sup>00</sup>	Bouclés - 2 tons de beige, 17'4" x 12"	214.00	166 <sup>00</sup>
Bouclé sculpté, 17'9" x 12"	448.00	350 <sup>00</sup>	Tapis commercial sur mousse, 13' x 12"	155.10	120 <sup>00</sup>
Imprimés Harding, 22'8" x 12"	11.95 v.c.	7 <sup>95</sup> v.c.	Bouclé sur mousse, 21'8" x 12"	335.00	255 <sup>00</sup>
Shag Bleu, Peerless, 14'6" x 12"	308.13	208 <sup>00</sup>	Bouclé sculpté, 18'9" x 12"	423.00	323 <sup>00</sup>
Shag 50% nylon, bourgogne, 11'3" x 12"	539.00	269 <sup>00</sup>	Saxony sur jute, brun, 18'9" x 12"	675.00	500 <sup>00</sup>
Bouclés - 3 tons, 14'9" x 12"	215.22	156 <sup>00</sup>	Commercial, bouclé, jute, 12' x 12"	207.20	140 <sup>00</sup>
Shag brun, 100% nylon, jute, 19'3" x 12"	575.00	420 <sup>00</sup>	Tapis - 2 tons, sculpté, mousse, 25'5'12"	10.95 v.c.	7 <sup>95</sup> v.c.
Bouclés - 2 tons sur mousse, 18' x 12"	259.00	169 <sup>00</sup>	Mini shag, jute, 10' x 12"	285.00	225 <sup>00</sup>
Shag vert, Le Baron, 15'10" x 12"	460.95	334 <sup>00</sup>	Bouclé sculpté, jute, 12' x 12"	255.20	159 <sup>00</sup>
Shag 2 tons, 100% nylon, 16'5" x 12"	482.00	386 <sup>00</sup>	Shag vert, jute, 20'3" x 12"	376.00	263 <sup>00</sup>
Bouclé, nylon, mousse, 8'10" x 12"	142.00	125 <sup>00</sup>	Bouclé rouille, mousse, 10' x 12"	105.40	84 <sup>00</sup>
Shag rouille, sur jute, 13' x 12"	310.00	50 <sup>00</sup>	Shag Seneca or, 16'7" x 12"	389.00	289 <sup>00</sup>
Shag brun, endos super mousse, 10' x 13"	403.59	215 <sup>00</sup>	Saxony or, jute, 15'10" x 12"	418.95	339 <sup>00</sup>
Shag beige, endos super mousse, 8'3" x 13"	335.40	179 <sup>00</sup>	Saxony rouille, jute, 11'2" x 12"	366.00	256 <sup>00</sup>
Shag vert, endos super mousse, 11'2" x 13"	447.20	239 <sup>00</sup>	Shag rouille, super mousse, 11' x 13"	443.84	237 <sup>00</sup>
Shag brun, endos super mousse, 13'7" x 13"	545.02	291 <sup>00</sup>	Bouclé sculpté, mousse, 24' x 12"	606.40	414 <sup>00</sup>
Shag or deux tons, 25'10" x 12"	15.95 v.c.	10 <sup>95</sup> v.c.	Mini shag - 2 tons, mousse, 18'8" x 12"	198.00	119 <sup>00</sup>
Mini shag sur mousse, 17' x 12"	12.95 v.c.	6 <sup>95</sup> v.c.	Shag - 2 tons, jute, 8'6" x 12"	215.00	165 <sup>00</sup>
Bouclé gris, sur jute, 15'10" x 12"	295.00	210 <sup>00</sup>	Commercial, mousse, 18'8" x 12"	248.00	199 <sup>00</sup>

**BEAUCOUP D'AUTRES AUBAINES EN MAGASIN**  
Venez économiser chez TAPIS V.N. Nous avons des rabais à la mesure de vos besoins et de vos goûts.

**TAPIS V.N. INC.**

1495 King est, Sherbrooke 563-4736

## Prise de contrôle officielle de la Société Asbestos

# Une cérémonie spéciale à Thetford-Mines?

**THETFORD-MINES (PS)** — La prise de contrôle de la Société Asbestos Ltée (SAL) par la Société nationale de l'amiante (SNA), qui s'effectuera à Montréal demain par la signature de tous les documents pertinents, sera vraisemblablement soulignée d'une façon particulière dès la semaine prochaine à Thetford-Mines.

C'est ce qu'a déclaré à La Tribune le président et directeur général de la SNA, M. Daniel Perlestein, en soulignant que la rencontre de demain dans la Métropole avait pour but de finaliser tout l'aspect technique du dossier.

Ce dernier était toutefois dans l'impossibilité de préciser la nature de la cérémonie du fait que le Conseil des ministres venait à peine

d'approuver les documents relatifs à la transaction, de sorte qu'aucune modalité n'avait encore été arrêtée. Mais, il semble acquis que le gouvernement soulignera cette prise de contrôle qui aura fina-

lement nécessité plus de quatre ans de patience et de démarches de toutes sortes.

D'autre part, M. Perlestein a soutenu que les modalités relatives à la restructuration du conseil d'administration de la compagnie minière d'amiante n'avaient pas encore été officiellement arrêtées. Il ne serait pas impossible que, pour une période

interimaire, les officiers de la SNA remplacent les représentants de General Dynamics au conseil d'administration de la SAL de façon à accélérer l'étude de tous les dossiers et ainsi permettre aux nouveaux propriétaires de connaître le plus rapidement possible la véritable situation de cette compagnie.

Quant à une éventuelle modification au niveau du personnel-cadre et de gestion de la compagnie, M. Perlestein a affirmé qu'aucune décision n'avait été envisagée dans ce sens. Il rappelle que l'acquisition de la compagnie Les Mines d'Amiante Bell Ltée de Thetford-Mines n'a causé aucune difficulté à ce sujet.

Toutefois, dit-il, en raison de toutes les difficultés qui ont entouré l'achat de la SAL par le gouvernement, les contacts ou relations ont été plutôt absents de sorte que la prise de connaissance devra s'effectuer une fois les documents signés. Ce n'est donc qu'après une évaluation de toute la situation que la SNA décidera de la pertinence ou non de modifier le personnel-cadre et de gestion de la SAL.

## Impasse à la Standard Knickerbocker

**THETFORD-MINES (PS)** — Visiblement insatisfaites de la dernière proposition patronale, déposée la semaine dernière, plusieurs syndiqués de la firme Standard Knickerbocker d'East-Broughton, accompagnées de sympathisants, se sont rendues hier à Montréal manifester leur mécontentement devant les bureaux de la compagnie.

En lock-out depuis le 2 décembre dernier, les 70 ouvrières de cette manufacture, spécialisée dans la fabrication de pantalons en denim, rejettent deux jours plus tard, dans une proportion de 60 pour cent, les offres patronales qui prévoyaient alors des augmentations salariales de 10

pour cent, 8 pour cent et 7 pour cent sur une période de trois ans. En outre, la proposition patronale ne reconnaissait pas la sécurité d'emploi qui aurait protégé l'ensemble des employées.

Or, la toute nouvelle offre patronale constitue un recul du fait qu'elle ne prévoit aucune augmentation salariale pour la première année du contrat. De plus, le négociateur patronal a demandé une réponse pour le 12 février, "si non ça ira à l'automne prochain..."

Pour les employées de la Standard Knickerbocker, syndiquées à la CSN, cet ultimatum patronal n'est qu'une manœuvre pour les faire rentrer au travail, à des conditions inacceptables.

Elles entendent toujours revendiquer une sécurité d'emploi minimale et des augmentations de salaire qui tiennent compte de la réalité. Surtout que plus de la moitié d'entre elles gagnent entre 4,00\$ et 4,50\$ l'heure et que les autres travaillent à forfait.

La CSN soutient que les dirigeants de la Standard Knickerbocker, succursale de l'OSR Corp. de New-York, profitent de la crise économique qui touche la région pour exercer du chantage et forcer les ouvrières à rentrer au travail à des conditions inacceptables.

## Besoin de locaux scolaires à Robertsonville

**ROBERTSONVILLE (PS)** — Prévoyant une augmentation prochaine de la clientèle scolaire dans le secteur de la municipalité de Robertsonville, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Thetford-Mines (CSTM) vient d'adopter une résolution demandant au ministère de l'Éducation du Québec une addition de places-élèves et de locaux de services au Collège de Robertsonville.

Actuellement, les enfants de ce secteur fréquentent deux écoles situées tout près l'une de l'autre, soit le Collège qui regroupe trois classes et un local de services en comparaison de six classes et d'un local de services au Couvent.

Ces deux écoles physiques pourront encore satisfaire aux besoins de la clientèle pour l'année académique 1982-83, bien que plusieurs services pédagogiques ou autres ne puissent présentement être dispensés dans des conditions favorables comme, par exemple, l'absence d'un local adéquat au Couvent pour l'éducation physique.

### Rapport

Un rapport démontre que les deux institutions scolaires ne pourront plus répondre à la demande à partir de 1983-84 pour s'accroître au

déjà tout l'appareil gouvernemental, il serait surprenant que la demande de la CSTM, bien que justifiée, soit acceptée.

Selon certains observateurs, il faudra que la commission scolaire locale prouve son besoin sur une plus longue période pour espérer obtenir une réponse favorable du ministère. Certains craignent même que les fonctionnaires proposent une solution temporaire favorisant le transfert d'une partie des élèves de Robertsonville à l'école de Sacré-Coeur de Marie, située à moins de dix kilomètres.

### Selon la Corporation de développement

## Pas de solutions miracles aux problèmes économiques actuels

**VICTORIAVILLE (DG)** — Le directeur de la Corporation de développement économique des Bois-Francs, M. Claude Nadeau, est d'avis qu'il n'y a pas de solutions miraculeuses à la situation économique actuelle. Se référant tout particulièrement à la situation économique de Princeville, M. Nadeau admet qu'elle est difficile mais pas désespérée.

M. Nadeau, adresse ces commentaires dans le rapport qu'il vient de publier suite aux résultats du mini-sommet économique qui s'est déroulé à Princeville, le 25 janvier dernier. Selon le directeur de la CDEBF le mini-sommet économique constitue un succès à 100 %.

Dans le contexte éco-

nomique de Princeville, il estime que ce but a aussi été atteint.

"Les participants ont eu l'occasion de constater les forces et les faiblesses de l'économie régionale" a précisé M. Nadeau. "L'exposé du représentant de la Sodeq Beauce-Appalaches et les ateliers ont amené les dirigeants d'entreprises à se demander si le mode de fonctionnement de leurs entreprises était toujours bien adapté à la situation difficile que nous vivons".

En somme, selon le directeur de la CDEBF, le mini-sommet a démontré que la situation économique de Princeville était difficile, mais non désespérée et que la volonté d'agir des dirigeants d'entreprises constitue le facteur déterminant pour assurer la relance économique.

### Ebauche de solutions

Un dernier objectif visé par les responsables était l'ébauche de solutions pour améliorer la situation économique de Princeville.

"À ce niveau, a noté M. Nadeau, certains participants ont discuté et pris des rendez-vous sur place avec des personnes ressources, afin d'étudier des alternatives pour améliorer la position de leurs entreprises. D'autres ont discuté d'actions communes possibles afin d'unir leurs forces pour permettre à leurs entreprises de tenir jusqu'à la reprise envisagée pour l'été ou l'automne. Enfin, des participants nous ont rencontrés au cours des derniers jours et ils étudient la possibilité d'implanter une nouvelle PME à Princeville. Des ébauches de solutions, le mini-sommet en a donc fait émerger".

Le directeur de la CDEBF maintient donc à partir de ces faits, que le mini-sommet économique de Princeville a été un succès. Il conclut cependant que "ce n'était qu'un point de départ et qu'il reste maintenant aux organismes en place, que ce soit les conseils municipaux, la Chambre de commerce, l'Association des marchands ou la CDEBF à continuer le mouvement pour appuyer les industriels et les gens d'affaires de

Princeville qui veulent s'adapter à la situation difficile que nous vivons".

### VICTORIAVILLE ET LA RÉGION

nomique actuel le mini-sommet ne pouvait déboucher à court terme sur une avalanche d'investissements dans Princeville, ni solutionner les problèmes de chaque entreprise.

### Réunir les intervenants

Pour le directeur de la CDEBF l'évaluation du mini-sommet économique de Princeville doit être faite en fonction des objectifs envisagés par l'organisation. Ainsi le premier objectif était de réunir les principaux agents économiques pour discuter spécifiquement d'affaires.

Ce but a été atteint puisque 91 personnes ont participé au sommet. Ces participants étaient les suivants: 47% des industriels de Princeville, 33% des gens d'affaires de cette localité, 8 journalistes, les 2 députés, 10 élus municipaux, 6 représentants d'institutions financières, 6 représentants d'organismes gouvernementaux, 7 panelistes et 7 personnes venant d'autres secteurs d'activité.

### Faire le point

Continuant son analyse M. Nadeau déclarait que le second objectif était de faire le point

# L'OBJECTIF Cet été, 43,000 emplois pour étudiants.

Le gouvernement fédéral créera des emplois axés sur les carrières futures des étudiants, notamment dans les secteurs suivants:



## LE PROGRAMME Été Canada 1982

Le programme ÉTÉ CANADA, une initiative fédérale, permet à 30,000 étudiants des niveaux secondaire et postsecondaire d'acquérir une expérience orientée vers une carrière, et de gagner les sommes nécessaires à la poursuite de leurs études. De plus, 13,000 emplois seront offerts aux étudiants dans le cadre des programmes de la Défense nationale (Réserve/Cadets) et de la Gendarmerie Royale du Canada.

Les organisations reconnues seront admissibles aux subventions d'ÉTÉ CANADA 1982 destinées à mettre en valeur la compétence des étudiants et à bénéficier à la collectivité.

Tout étudiant intéressé ou tout membre d'une organisation reconnue peut obtenir plus de renseignements en s'adressant à un Centre d'Emploi du Canada ou à un bureau local du Développement de l'emploi. Les demandes seront reçues jusqu'au 26 février.

Emploi et immigration Canada  
Lloyd Axworthy, Ministre

Employment and Immigration Canada  
Lloyd Axworthy, Minister



**La touche Hitachi, on l'a ou on l'a pas.**

**Découvrez LA TOUCHE HITACHI EN VIDÉO!**

**Le vidéo portatif HITACHI**

- \* Le plus complet sur le marché
- \* Recherche visuelle
- \* Image fixe et contrôle de vitesse en ralenti
- \* Commande à distance
- \* 13 modes
- \* 3 vitesses, SOS, Vidéo DUB, etc., etc.

**LOCATION DE VIDEOS ET DE FILMS VIDEOS.**

PRIX SPÉCIAL en magasin

Découvrez la touche Hitachi chez:

# TÉLÉ-SON

124 Wellington nord  
Place Wellington      566-8744

Richard Dion  
prop. 16 ans  
d'expérience

# Le Comité d'unité syndicale et populaire dénonce les conditions de travail à la fonderie Belgen

**DRUMMONDVILLE** — Après plusieurs autres organismes surtout syndicaux, le Comité d'unité syndicale et populaire (CUSP) de Drummondville vient de dénoncer les conditions de travail qui prévalent à la fonderie Belgen.

Dans un dossier très étoffé, comprenant des déclarations remontant à une dizaine d'années, le CUSP soutient que cette entreprise "est reconnue depuis fort longtemps pour son insalubrité et ses dangers pour la santé et la vie des travailleurs".

Le CUSP donne pour exemples de ses avancés, la mort d'un travailleur en 1981 lors de l'éclatement d'une meule, les multiples plaintes au département de santé communautaire de la région pour blessures, brûlures et maladies industrielles, les plaintes au ministère de l'environnement et au ministère du travail. Les travailleurs, dit le CUSP, se battent depuis dix ans pour l'amélioration de leurs conditions de travail par des grèves, des débrayages sur le tas, des occupations de cafétéria, des manifestations, des rencontres avec le député Clair.

## Anomalies

Le comité rappelle que, en 1978, l'Institut Bruchési avait conclu à de multiples anomalies respiratoires et à des cas de surdité à plusieurs niveaux chez les employés de cette entreprise.

Pour le CUSP, qui qualifie "d'enfer" l'atmosphère de cette fonderie, "il y a de quoi s'inquiéter quand doit perdre la vie pour la gagner". Ceci semble expliquer, continue le comité, "la colère de quelques ouvriers de la Belgen en mai 1981... comme une réaction "normale" face à une situation dangereuse de travail qui perdurait depuis près d'une décennie malgré les pressions de toutes sortes des syndiqués".

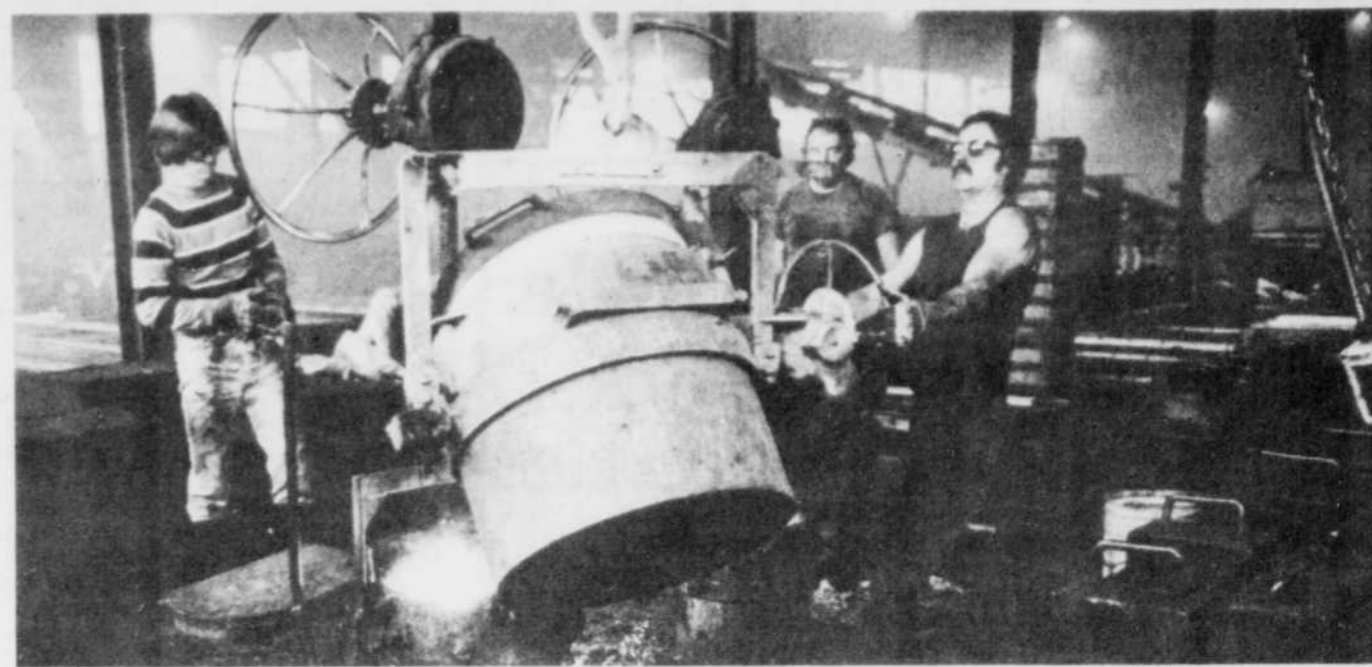
Le comité soutient que, à la suite de l'accident qui a coûté la vie à un

travailleur en août 1981, le rapport d'enquête de la commission de santé et sécurité au travail, devrait être rendu public pour faire toute la lumière sur les circonstances de cette tra-

## DRUMMONDVILLE ET LA RÉGION

gédie. De plus, dit le CUSP, le député et ministre Michel Clair ne semble pas donner suite aux demandes maintes fois formulées par les travailleurs.

Le CUSP, formé de représentants de divers syndicats de Drummondville, conclut par un appel à tous les travailleurs pour revendiquer davantage le droit à la santé et à la sécurité au travail, notamment par l'obtention du droit collectif d'arrêter de travailler en cas de danger. De plus, le Comité invite tous ceux qui ont ce problème à cœur, à apporter leur soutien moral



(Photo La Tribune par Normand Rajotte)

La Fonderie Belgen de Drummondville a été une fois de plus la cible de divers mouvements syndicaux qui font état de l'insalubrité et des mauvaises conditions de travail dans cette entreprise.

et financier aux quatre militants syndicaux qui ont été poursuivis en justice à la suite des incidents de mai 1981.

## Lock-out à la Garderie Drummond

**DRUMMONDVILLE (GP)** — A la suite des difficultés syndicales rencontrées depuis quelques jours, la direction de la Garderie Drummond de la rue Chabanel, a décrété un lock-out hier matin, n'offrant plus les services habituels aux 90 enfants qui sont gardés à cet endroit et mettant à pied le personnel d'une quinzaine d'employées.

Dans un communiqué diffusé hier, la directrice, Mme Gisèle Pelletier, dit avoir pris ces mesures radicales afin d'éviter que les parents ne soient pris au dépourvu en cas de débrayage des employées, comme ils avaient menacé de le faire, notamment dans une conférence de nou-

velles tenue lundi soir. La garderie, qui est la propriété privée d'une compagnie, fait savoir son intention de ne pas démentir les propos de M. Michel Forget de la Fédération des affaires sociales de la CSN, jugeant trop fastidieux de le faire. Elle invite cependant M. Forget à consulter ses dossiers et à dire la vérité à la population.

De l'avis de Mme Pelletier, certains propos de M. Forget prouvent hors de tout doute que le comité de négociations est de mauvaise foi puisque, ce qu'il désire, ce n'est pas "une nouvelle convention collective, mais la prise en mains et le contrôle de la garderie", estime la

directrice. Par ailleurs, pour pallier aux désagréments causés aux parents, la directrice les invite à utiliser les ressources existantes comme les autres garderies, des gardiennes à la maison, pendant le lock-out. De plus, un service de dépannage a été mis sur pied par le comité de parents pour aider ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas recourir à d'autres services de garde.

## Tué par l'éclatement d'une meule

### Enquête du coroner d'ici quelques semaines

**DRUMMONDVILLE** — L'enquête du coroner sur la mort de Bernard Lampron, 23 ans, cet employé de la Belgen qui a été tué par l'éclatement d'une meule le 21 août, se tiendra dans les prochaines semaines, même si la date n'est pas encore fixée.

C'est l'assurance donnée hier à la Tribune par le coroner ad hoc, Me Denis Boudrias de Montréal, qui a imputé à de très longs délais administratifs et d'expertises, le retard à tenir cette enquête.

M. Boudrias précise avoir accepté le mandat d'enquête sur cette tragédie en novembre dernier seulement. Après avoir pris connaissance du dossier, il a demandé un complément d'expertises à l'Institut médico-légal de Montréal, document qui doit lui être fourni incessamment. A ce moment-là seulement sera fixée la date de l'enquête publique, qui se tiendra vraisemblablement au palais de justice de Drummondville en mars.



(Photo La Tribune par Gerald Prince)

## Un théâtre d'été s'effondre

Le théâtre d'été Le Dauphin de Drummondville n'a pas pu supporter les rigueurs de l'hiver: une grande partie s'est effondrée dans la soirée de mardi et la toile s'est déchirée. Pour les propriétaires, il est trop tôt pour connaître la cause de l'effondrement, ainsi que l'estimé des dommages.

## En bref

**DRUMMONDVILLE** — L'Atelier du logement communautaire des Bois-Francs organise pour dimanche le 14 février, un tour de ville un peu spécial: il s'agit de découvrir sa réalité ouvrière, culturelle et historique de Drummondville. En plus de découvrir les conditions de vie des habitants, le tour permettra de voir les lieux où des gens s'organisent (syndicats, coops) et se battent contre l'inflation et le chômage. Ce tour, qui n'a rien de touristique, disent les organisateurs, prendra son départ au Centre d'achat à 13h30 dimanche. Prière de réserver à l'Atelier avant vendredi.

De nouveaux services viennent d'être mis à la disposition des personnes âgées et handicapées de Drummondville, comme des travaux saisonniers (grand ménage, retrait et nettoyage des doubles fenêtres, pose des moutiquaires). Sous le titre de "Grands Bardas de Servaide", ces services sont accessibles du 15 février au 7 juillet en s'adressant à Servaide Drummond de la rue Godbout ou en appelant à 477-8566.

La 9ième fête populaire annuelle des Caisses populaires de la région de Drummondville aura lieu le 21 août, sous la présidence de M. Jean Chénier. Des changements seront apportés pour réduire les dépenses. On présentera davantage des attractions à caractère local avec concours d'amateurs et d'artistes de la zone. On donnera plus d'importance au bénévolat. Malgré ces exigences, les organisateurs espèrent un succès aussi grand que par le passé.

## Les possibilités d'emploi sont nombreuses dans la GRC. Peut-être avons-nous ce qu'il vous faut.



Vous êtes peut-être le candidat idéal pour un poste auquel vous n'avez jamais songé: enquêter sur des délits commerciaux, assurer la sécurité nationale, prévenir la contrebande organisée... voilà seulement quelques exemples. Si vous voulez servir votre pays tout en servant vos propres intérêts, la GRC vous en offre l'occasion. Si vous répondez aux conditions ci-dessous et si un salaire de départ de \$20 650 vous intéresse, vous pourriez vous tailler un avenir de choix au sein de la GRC. Vous devez, à cette fin:

- être citoyen canadien — avoir terminé vos études secondaires ou l'équivalent — posséder un permis de conduire valide
- avoir une conduite exemplaire et être en bonne santé
- posséder une connaissance pratique du français ou de l'anglais
- être âgé de au moins 18 ans.

Pour les candidats qui répondent aux conditions essentielles d'admissibilité, la connaissance de la deuxième langue officielle constituera un atout précieux sur le plan des perspectives d'embauche et des possibilités de carrière. Une fois accepté, vous recevrez une formation intensive dans tous les aspects du travail policier: droit, enquêtes, premiers soins et relations communautaires, par exemple. C'est une possibilité d'avenir à ne pas manquer. Pour de plus amples renseignements sur la façon de vous joindre à la GRC, remplissez le coupon ci-dessous et postez-le dès aujourd'hui ou téléphonez au bureau de la GRC le plus près de chez vous. Cette offre d'emploi s'adresse également aux hommes et aux femmes.

C'EST PEUT-ÊTRE CE QUE VOUS RECHERCHIEZ!

Canada

GRC RCMP

Le Commissaire Gendarmerie royale du Canada Ottawa (Ontario) K1A 0R2

A l'attention de l'officier recruteur

NOM \_\_\_\_\_  
 RUE \_\_\_\_\_  
 VILLE \_\_\_\_\_ PROVINCE \_\_\_\_\_  
 CODE POSTAL \_\_\_\_\_ N° TEL \_\_\_\_\_  
 70



# EXPO-PHOTO



11-12-13  
FEVRIER 1982

Cette exposition offrira un éventail complet de travail photographique dépassant votre imagination puisque chaque artiste apportera sa touche d'originalité.

C'est une première en Estrie!  
C'est à voir!

En collaboration avec  
L'ASSOCIATION des MARCHANDS  
DU CARREFOUR DE L'ESTRIE



et

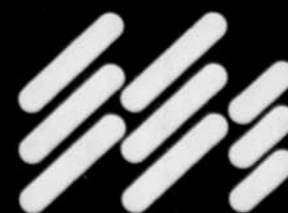


LES PHOTOGRAPHES  
PROFESSIONNELS  
DE LA REGION

77457

# RADIO

DITES-LE EN MUSIQUE  
(DEMANDES SPÉCIALES DE 13h30 À 15h30)  
AVEC DANIEL BOUCHARD



1510/CJRS  
RADIO  
SHERBROOKE

# Le "roi du taxi" de Montréal abattu

MONTREAL (PC) — Le "roi du taxi" de Montréal, Gérard Brunet, a été placé sous la protection de la police de la CUM, dans un hôpital de la Métropole, à l'issue d'un attentat. Selon certaines infor-

mations, le millionnaire de 55 ans, président de la flotte de taxis LaSalle, a été abattu la semaine dernière au Garage Rockland, à Outremont, un des établissements dont il est propriétaire.

Il s'agirait du second attentat contre M. Brunet depuis un mois. La première fois, selon un policier, les agresseurs avaient complètement manqué leur coup. Les enquêteurs ont refusé de commenter cet-

te affaire, sinon pour confirmer que M. Brunet est sous la surveillance de policiers 24 heures par jour. "Même s'il a été atteint de deux balles de calibre .38 dans la région du coeur, la vie du millionnaire montréalais Gérard Brunet, propriétaire de la société

des taxis La Salle, n'est pas en danger." C'est ce qu'a indiqué mercredi un porte-parole de l'hôpital où se remet l'homme d'affaires, sous la protection permanente de deux policiers armés. Pour des raisons de sécurité, le Service de police de la Communau-

té urbaine de Montréal a demandé que ne soit pas divulgué le nom de l'institution. Ayant commencé sa carrière comme barman, M. Brunet s'est graduellement construit

un petit empire financier comprenant cinq garages, une flotte de 1.000 voitures de taxi, une société de pièces d'automobiles et une compagnie d'assurances.

**Le Bon**

Fruits de mer, Grillades, Fine cuisine  
4200 King O. Sherbrooke  
Réservations: 563-4755

L'endroit par excellence dans la région  
Hospitalité et fine cuisine sont notre  
fierté  
Un service des plus courtois et sages.

---

**NOUVEAU SPÉCIAL**

**VENDREDI MIDI**

---

**Notre menu**

- La crêpe de Crabe au gratin
- Le tournedos, sauce marchande de vin, pomme de terre au four, haricots verts, coupe française.
- La salade verte
- le parfait au Grand Mariner.
- Thé, café

**\$6<sup>95</sup>**

---

Rés.: 563-4755

**Tous les vendredis midi.**

---

**SPECIAL DU MOIS DE FEVRIER**

---

**LANGOUSTINES \$9<sup>50</sup>**

77450

## Face aux grands quotidiens La nouvelle régionale: l'avenir des publications régionales

CHICOUTIMI (PC) — L'ex-directeur du quotidien Le Devoir, M. Gérard Filion, a déclaré, mercredi à Chicoutimi, que les journaux régionaux auront beaucoup de difficultés à surmonter la concurrence féroce des grands quotidiens, qui seront bientôt distribués instantanément dans les régions. Celui qui, pendant 16 ans, a veillé aux destinées du Devoir, croit que les publications régionales doivent, dès

maintenant, concentrer leur activité sur la couverture des événements locaux, s'ils veulent maintenir leur tirage. M. Filion en veut pour exemple l'expérience du journal torontois Globe and Mail, disponible dans dix grandes villes canadiennes le jour de sa publication. Il croit que l'évolution va aller en ce sens. Invité au Cercle de presse de Chicoutimi, mercredi, M. Filion a

parlé de l'époque de Maurice Duplessis, qu'il ne voudrait plus revoir (c'est en 1947 que M. Filion accéda à la direction du Devoir, au moment où Duplessis était à son plus fort). M. Filion avoue qu'il n'a jamais rencontré M. Duplessis. "Je n'ai jamais eu de contacts avec les deux pouvoirs de l'époque, Duplessis et l'Eglise. Je faisais simplement mon travail", a-t-il conclu.

## Le Bingo-santé est né

QUEBEC (PC) — Lancé hier à Québec, le Bingo-santé est un jeu éducatif collectif qui s'inspire du jeu conventionnel et qui vise à améliorer l'alimentation de groupes d'individus de différents âges. Le sous-ministre adjoint au ministère des Affaires sociales, M. Luc M. Malo, a procédé à la présentation de cet instrument de communication qui, selon lui, s'inscrit dans une préoccupation de promotion de la santé.

Le but poursuivi est d'informer les joueurs éventuels sur les quatre groupes d'aliments — produits laitiers, légumes-fruits, pain-céréales et viande — afin de les aider à faire un meilleur choix et à varier leur alimentation. Le Bingo-santé, qui a été conçu par Mme Denise Blouin, diététiste, représente l'aboutissement de trois années d'expérimentation auprès des personnes âgées des centres d'accueil et des centres de jour de la région de Québec.

"Tout en divertissant les personnes âgées, cet outil s'avère efficace pour transmettre l'information en nutrition et peut servir de soutien au développement d'un programme éducatif", a dit M. Malo.

## Beneficial. L'autre service d'impôt.

**Nous connaissons 150 moyens de réduire le montant de vos impôts.**

Cette année, faites désormais appel au Service d'impôt Beneficial. Plus de 150 déductions, crédits et exemptions qu'autorise Revenu Canada figurent sur notre Liste complète des déductions. Les preposés de Beneficial à l'établissement des déclarations d'impôt recherchent minutieusement chaque déduction à laquelle vous avez droit. Il n'est pas nécessaire de prendre rendez-vous.

Venez retirer GRATUITEMENT votre Liste complète des déductions.

## Service d'impôt Beneficial

La plupart des bureaux sont ouverts en fin d'après-midi et le samedi (sur rendez-vous)  
Angle des rues King et Wellington... 562-2631

## Le Conseil du trésor se penche sur le dossier des grévistes d'Hydro-Québec

SAINTE-ADELE (PC) — A sa séance régulière de mardi prochain, le Conseil du trésor étudiera le dossier des 1.000 travailleurs en grève d'Hydro-Québec, a assuré mercredi le ministre du Travail, M. Pierre Marois.

Ces travailleurs sont en grève depuis le 10 août dernier. Ils ont accepté le rapport du médiateur dans le conflit, M. Yvan Blain, un rapport rejeté par la direction d'Hydro-Québec.

Selon le ministre Marois, le règlement du conflit a été retardé par le fait que le nouveau président d'Hydro-Québec, M. Guy Coulombe, vient à peine d'entrer en fonction.

M. Marois rencontrait un groupe d'une douzaine de manifestants, membres du Syndicat canadien de la fonction publique, qui représente les travailleurs affectés aux relevés techniques pour la société d'Etat.



# PENDENTIFS EN OR 10 CARATS AVEC DIAMANTS

## Pour un être cher






### ACHAT SPÉCIAL!

Une collection étincelante de pendentifs en or 10 carats avec diamant. Sur chaîne délicate 16 po.

Choisissez parmi les modèles suivants: coeur, rectangle, boucle, flocon, noeud d'amour, etc. Une offre à ne pas manquer!

Prix en vigueur (jusqu'à épuisement des stocks) jusqu'au 13 février 1982.



**Au choix:**  
**39<sup>88</sup>**  
**chac.**

## Achetez Woolco... partez gagnant!

### PLAZA ROCK FOREST

4857, boul. Bourque, Rock Forest

LES GRANDS MAGASINS Woolco  
UN SERVICE DE 1<sup>er</sup> NIVEAU EN QUEBEC

HEURES D'OUVERTURE: LUNDI, MARDI et MERCREDI: de 9h.30 à 18h. JEUDI et VENDREDI: de 9h.30 à 21h. SAMEDI: 9h. à 17h.

Au Bon Marché

**ENTREPOT FERME**

pour préparer notre

**VENTE DE TISSUS DE PRINTEMPS!**

Voyez nos annonces bientôt dans La Tribune

**Woolco CORRECTIONS**

dans notre annonce du 10 février 1982, "400.000 à liquider". Quantités limitées. 4 jours seulement.

On aurait dû lire:

**RABAIS DE \$50.**

**SYSTEME DE SON "CONSTELLATION"**

Récepteur stéréo avec lecteur/enregistreur 4 et 8 pistes, garantie 90 jours sur pièces et main-d'oeuvre

Prix courant Woolco \$269.95

**PRIX SPECIAL WOOLCO \$219.**

**RABAIS DE \$60.**

**SUPPORT POUR CHAÎNE STREOPHONIQUE "GUSDORF"**

2 portes en verre, 3 tablettes ajustables, section pour disques. Dim. int.: P 15 1/2", L 21 1/2", H. 36".

Prix courant Woolco \$219.95

**PRIX SPECIAL WOOLCO \$159.**

Nous nous excusons auprès de notre clientèle.

# MIAMI

2 départs: 13 au 27 mars 82  
14 au 28 mars 82

Compris: avion, hôtel Alujo, transferts, taxe d'aéroport, ass. annulation, transport de Sherbrooke

**HOTEL ALUJO**

Chambres climatisées avec réfrigérateur, téléviseur, tél. Motel sur bord de la mer, avec piscine, restaurant, bar, discothèque, près centre d'achats. On y parle français.

Prix à partir de (par pers. en dollars canadiens)

<b>DOUBLE</b>	<b>TRIPLE</b>	<b>QUAD</b>
<b>649.00</b>	<b>567.00</b>	<b>527.00</b>

Places encore disponibles sur chaque départ.

**HATEZ-VOUS!**

**Agence de Voyage**

**Tour de Terre**

**566-7299**

740, Gall ouest, suite 106, Sherbrooke. Venez avec nous faire un p'tit tour de terre.

PERMIS DU QUEBEC. 77422X